



Rapport de gestion

Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko ltée et de ses filiales (collectivement, « Osisko » ou la « Société ») pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes afférentes pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« International Accounting Standards Board » ou l'« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit et des risques formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit et des risques rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 9 août 2023, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, suivant la recommandation du comité d'audit et des risques. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants – Deuxième trimestre de 2023	2
Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2023	2
Mise à jour corporative	3
Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts	3
Placements en actions	15
Activités en matière de développement durable	18
Dividendes	18
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	19
Marché de l'or et des devises	19
Principales informations financières	20
Survol des résultats financiers	21
Liquidités et sources de financement en capital	26
Flux de trésorerie	27
Prévisions pour 2023	29
Information trimestrielle	29
Information sectorielle	30
Transactions entre parties liées	31
Obligations et engagements contractuels	32
Arrangements hors bilan	33
Information sur les actions en circulation	33
Événements postérieurs au 30 juin 2023	33
Risques et incertitudes	33
Contexte international	34
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	34
Base d'établissement des états financiers consolidés	35
Estimations et jugements comptables critiques	35
Instruments financiers	35
Renseignements techniques	35
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	36
Énoncés prospectifs	37
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales	38
Informations sur la Société	39

Description de l'entreprise

Osisko est engagée dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York (« NYSE »), et a été constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. L'adresse de son siège social est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux de métaux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, située au Canada.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko se consacre principalement à investir dans des actifs de redevances et de flux de métaux de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités liées à d'autres matières premières et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants – Deuxième trimestre de 2023

- 24 645 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (22 243 OEO au T2 2022²);
- Produits provenant des redevances et des flux de 60,5 millions de dollars (51,5 millions de dollars au T2 2022);
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation³ de 47,4 millions de dollars (35,0 millions de dollars au T2 2022);
- Bénéfice ajusté³ de 18,0 millions de dollars ou 0,10 \$ par action de base (18,1 millions de dollars ou 0,10 \$ par action de base au T2 2022);
- Bénéfice ajusté⁴ de 32,6 millions de dollars, 0,18 \$ par action de base⁴ (25,7 millions de dollars, 0,14 \$ par action de base au T2 2022);
- Publication du Recueil d'actifs 2023 et de la troisième édition du rapport de développement durable de la Société intitulé *Une croissance responsable*;
- Clôture des flux argentifère et cuprifère CSA par Osisko Bermuda Limited;
- Modification apportée au flux argentifère Gibraltar; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, une augmentation de 9 % depuis le trimestre précédent, payé le 14 juillet 2023 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 30 juin 2023.

Faits saillants – Postérieurs au 30 juin 2023

- Nomination de M. Paul Martin au poste de chef de la direction par intérim;
- Clôture du placement dans des redevances aurifères et cuprifères liées au projet Costa Fuego; et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, payable le 16 octobre 2023 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 septembre 2023.

1 Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. Les onces d'argent gagnées en vertu d'ententes de redevances et de flux sont converties en OEO en multipliant les onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période et en divisant le résultat par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie sont convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître les prix moyens des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* du présent rapport de gestion.

2 Trois mois terminés le 30 juin 2022 (« T2 2022 »).

3 Des activités poursuivies.

4 « Bénéfice ajusté » et « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Mise à jour corporative

Le 5 juillet 2023, la Société a annoncé la nomination de M. Paul Martin, un dirigeant chevronné dans le domaine minier, au poste de chef de la direction par intérim, de même que le départ de son président et chef de la direction, M. Sandeep Singh. Le conseil d'administration d'Osisko a entamé la recherche d'un nouveau président et chef de la direction permanent.

Par ailleurs, Osisko a également annoncé la transition de M. Sean Roosen, président exécutif du conseil d'administration, au poste de président non exécutif du conseil d'administration.

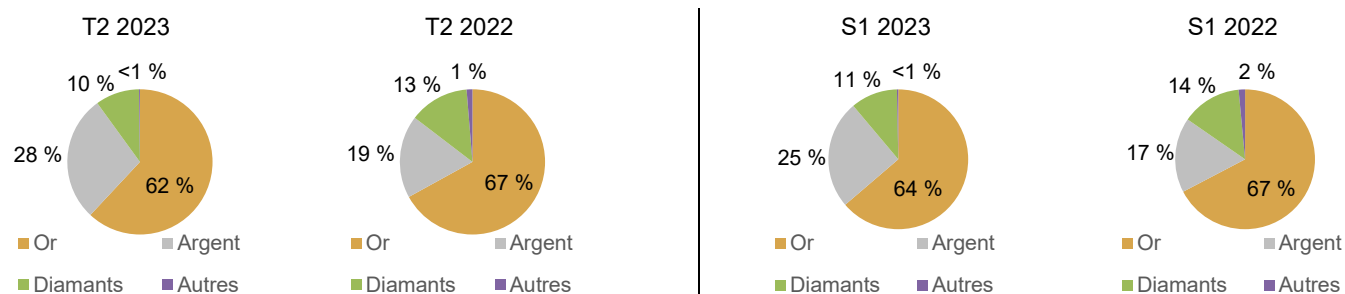
Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées en vertu des redevances, flux et autres intérêts de la Société :

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	2023	30 juin 2022	2023	30 juin 2022
<u>Or</u>				
Canadian Malartic, redevance	8 836	8 721	16 438	16 833
Eagle Gold, redevance	2 046	1 539	4 047	3 143
Éléonore, redevance	1 399	1 170	2 967	2 190
Island Gold, redevance	714	446	1 636	1 098
Seabee, redevance	447	1 087	993	1 895
Ermitaño, redevance	481	347	952	869
Lamaque, redevance	370	343	844	790
Pan, redevance	412	410	832	778
San Antonio – flux	149	-	519	-
Matilda, flux	-	196	-	313
Bald Mountain, redevance	220	186	509	466
Autres	261	455	697	924
	15 335	14 900	30 434	29 299
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	3 715	2 334	7 098	4 108
Flux CSA ⁽ⁱ⁾	1 527	-	1 527	-
Sasa, flux	1 000	1 017	1 957	2 044
Gibraltar, flux	581	601	1 201	1 092
Canadian Malartic, redevance	54	69	117	163
Autres	64	73	104	132
	6 941	4 094	12 004	7 539
<u>Diamants</u>				
Renard, flux ⁽ⁱⁱ⁾	2 414	2 934	5 122	5 959
Autres	7	27	48	77
	2 421	2 961	5 170	6 036
<u>Autres métaux</u>				
Redevance Kwale et autres ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(52)	288	148	645
Total des OEO	24 645	22 243	47 756	43 519
Total des OEO, excluant les OEO gagnées en vertu de flux Renard jusqu'au 30 avril 2022 ⁽ⁱⁱ⁾	24 645	22 243	47 756	40 494

- (i) Osisko a acquis le flux argentifère CSA le 15 juin 2023. La date d'effet était le 1^{er} février 2023. Les 1 527 OEO représentent les onces d'argent gagnées entre le 1^{er} février 2023 et le 15 juin 2023. Les revenus liés à ces onces devraient être réalisés au troisième trimestre de 2023, moment où les onces d'argent seront vendues.
- (ii) Jusqu'au 30 avril 2022, les OEO gagnées du flux diamantifère Renard sont soustraites du calcul des OEO totales attribuables à Osisko puisque les flux de trésorerie issus du flux diamantifère Renard étaient réinvestis via le prêt relais contracté par l'opérateur de la mine jusqu'à cette date.
- (iii) Le montant négatif enregistré pour les trois mois terminés le 30 juin 2023 découle d'un rajustement historique effectué par un exploitant.

OEO par produit



Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Or ⁽ⁱ⁾	1 976 \$	1 871 \$	1 932 \$	1 874 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	24,13 \$	22,60 \$	23,31 \$	23,32 \$
Taux de change (\$ US/\$ CA) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1,3428	1,2768	1,3477	1,2715

(i) Prix « pm » en dollars US selon le London Bullion Market Association.

(ii) Prix en dollars US selon le London Bullion Market Association.

(iii) Taux quotidien de la Banque du Canada.

Résumé du portefeuille de redevances, flux et autres intérêts

Au 30 juin 2023, Osisko détenait un portefeuille de 164 redevances, 14 flux et 3 ententes d'écoulement, ainsi que 7 options de redevances. Au moment présent, la Société a 23 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
En production	15	8	-	23
Développement	14	6	2	22
Exploration et évaluation	135	-	1	136
	164	14	3	181

Actifs en production

Actif	Exploitant	Intérêts	Produits	Juridiction
Amérique du Nord				
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % GSR ⁽ⁱ⁾	Au	É.-U.
Complexe Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 3 à 5 % NSR	Au, Ag	Canada
Eagle Gold	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Newmont Corporation	Redevance de 1,8 à 3,5 % NSR	Au	Canada
Ermitaño	First Majestic Silver Corp.	Redevance de 2 % NSR	Au, Ag	Mexique
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 87,5 %	Ag	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 à 3 % NSR	Au	Canada
Lamaque	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Pan	Calibre Mining Corp.	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Flux de 2,4 %	Au, Ag	Mexique
Santana	Minera Alamos Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Mexique
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Renard ⁽ⁱⁱ⁾	Stornoway Diamonds (Canada) Inc.	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Macassa Teck-Hughes	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Tintic	Osisko Développement Corp.	Flux de 2,5 %	Tous les métaux	É.-U.
En dehors de l'Amérique du Nord				
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Diamants	Brésil
CSA	Metals Acquisition Limited	Flux de 100 % Flux de 2,25 – 4,875 % ^(iv)	Ag Cu	Australie
Dolphin Tungsten ^(v)	Group 6 Metals Limited	Redevance de 1,5 % GRR	Tungstène (W)	Australie
Fruta del Norte	Lundin Gold Inc.	Redevance de 0,1 % NSR	Au	Équateur
Kwale	Base Resources Limited	Redevance de 1,5 % GRR	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Mantos Blancos	Capstone Copper Corp.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Matilda ^(vi)	Wiluna Mining Corporation	Flux de 1,65 %	Au	Australie
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine

Actifs principaux en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Intérêts	Produits	Juridiction
Akasaba Ouest	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2,5 % NSR	Au	Canada
Altar	Aldebaran et Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine
Arctic	South32 / Trilogy Metals Inc.	Redevance de 1 % NSR	Cu	É.-U.
Amulsar ^(vii)	Lydian Canada Ventures Corporation	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian Canada Ventures Corporation	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Antakori	Regulus Resources Inc.	Redevance de 0,75 % à 1,5 % NSR	Cu, Au	Pérou
Back Forty	Gold Resource Corporation	Flux de 18,5 % Au / 85 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Cariboo	Osisko Développement Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Cascabel	SolGold plc	Redevance de 0,6 % NSR	Cu, Au	Équateur
Casino	Western Copper & Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Cerro del Gallo	Argonaut Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au, Ag, Cu	Mexique
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Corvette	Patriot Battery Metals Inc.	Redevance de 2 % NSR	Lithium (Li)	Canada
Hammond Reef	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Mn, Pb, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 % à 100 %	Ag	Canada
Kandiole	Roscan Gold Corp.	Redevance de 1 % NSR	Au	Mali
Magino ^(viii)	Argonaut Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Marban	Minière O3	Redevance de 0,435 à 2 % NSR	Au	Canada
Marimaca	Marimaca Copper Corp.	Redevance de 1 % NSR	Cu	Chili
Pine Point	Osisko Metals Incorporated / Appian Natural Resources Fund III LP	Redevance de 3 % NSR	Zn	Canada
San Antonio	Osisko Développement Corp.	Flux de 15 %	Au, Ag	Mexique
Spring Valley ^(ix)	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 à 3 % NSR	Au	É.-U.
Tocantinzinho	G Mining Ventures Corp.	Redevance de 0,75 % NSR	Au	Brésil
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
West Kenya	Shanta Gold Limited	Redevance de 2 % NSR	Au	Kenya
Wharekirauponga (WKP)	OceanaGold Corporation	Redevance de 2 % NSR	Au	Nouvelle-Zélande
White Pine	Highland Copper Company Inc. / Kinterra Copper USA LLC	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Windfall	Minière Osisko inc. / Gold Fields Limited	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada

(i) Revenu brut de fonderie (*gross smelter return* ou « GSR »)

(ii) Osisko est devenu un actionnaire avec une participation de 35,1 % dans l'entité privée détenant la mine de diamants Renard le 1^{er} novembre 2019.

(iii) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).

(iv) La date d'effet du flux cuprifère CSA est le 15 juin 2024.

(v) En juillet 2023, Group 6 Metals Limited a annoncé le début de la production commerciale de tungstène à la mine de tungstène Dolphin, et le premier concentré a ensuite été produit et exporté. Osisko prévoit recevoir son premier paiement de redevances au quatrième trimestre de 2023.

(vi) En juillet 2022, Wiluna Mining Corporation Limited a annoncé la nomination d'administrateurs judiciaires en Australie. Les livraisons en vertu de l'entente de flux ont été suspendues par les administrateurs judiciaires en juillet 2022.

(vii) Au 31 décembre 2019, Lydian International Limited, propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. En juillet 2020, une transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue et Osisko est devenu un actionnaire de Lydian Canada Ventures Corporation, l'entité privée maintenant détentrice du projet Amulsar en Arménie.

(viii) La redevance de 3 % NSR couvre une très petite partie du plan minier actuellement proposé.

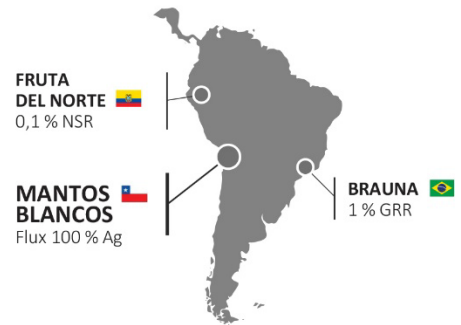
(ix) La redevance de 3 % NSR s'applique au secteur principal des ressources; une redevance distincte de 1 % s'applique en périphérie de la propriété.

Principaux actifs en production

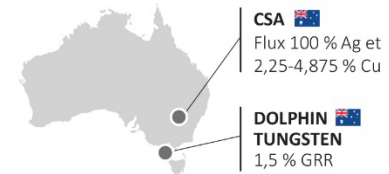
AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



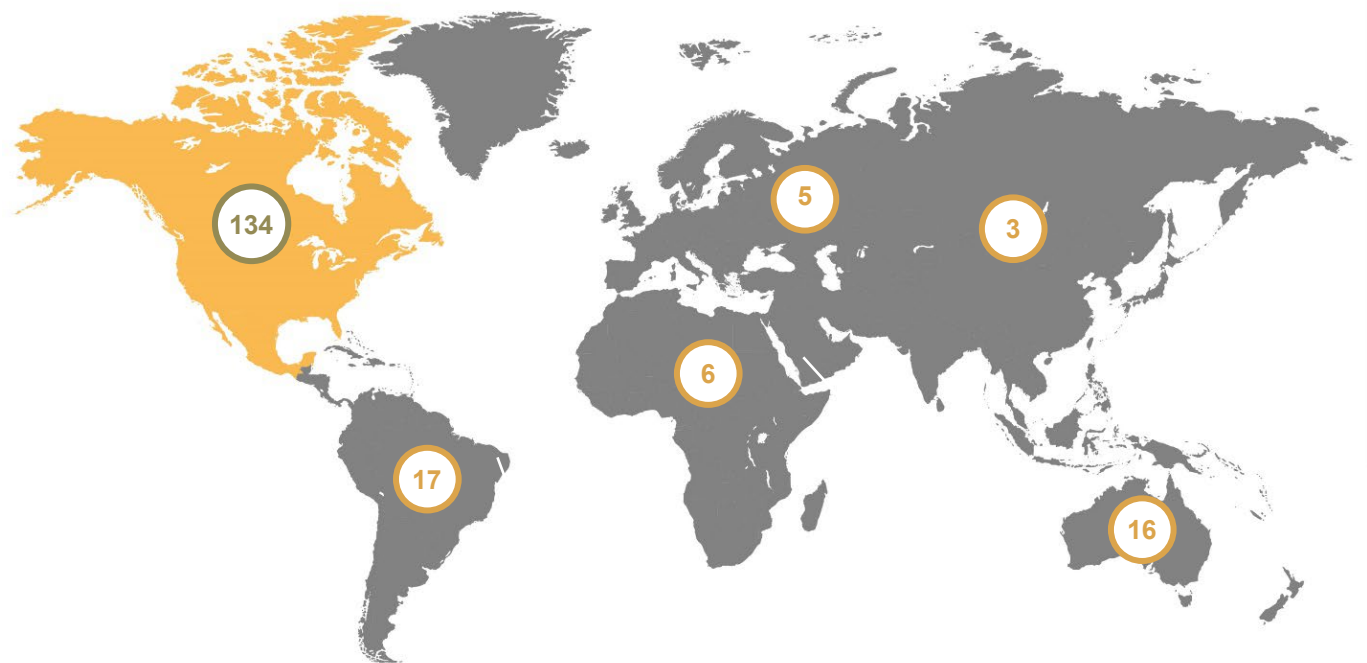
AUSTRALIE



AUTRES

- **SASA** 🇸🇦 Flux 100 % Ag

Distribution géographique des actifs



Transactions visant des redevances, des flux et d'autres intérêts

Flux argentifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda »), une filiale à part entière de la Société, a conclu l'entente d'achat d'argent précédemment annoncée (le « flux argentifère CSA ») avec Metals Acquisition Limited (« Metals Acquisition ») parallèlement à la clôture de l'acquisition par Metals Acquisition de la mine en production CSA en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie (« CSA »), détenue par une filiale de Glencore plc (la « transaction d'acquisition de CSA »). La date de clôture de la transaction d'acquisition de CSA et du flux argentifère correspondait au 15 juin 2023 (la « date de clôture »).

En vertu du flux argentifère CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à Metals Acquisition de 75,0 millions de dollars US (99,4 millions de dollars) (l'« acompte argentifère »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. La date d'effet du flux argentifère CSA est le 1er février 2023. Metals Acquisition et certaines de ses filiales, incluant la filiale responsable de l'exploitation, suite à la clôture de la transaction d'acquisition de CSA, ont fourni à Osisko Bermuda des cautionnements d'entreprise et d'autres garanties couvrant leurs actifs, dans le cadre de ses obligations en vertu du flux argentifère CSA.

Metals Acquisition a accordé à Osisko Bermuda un droit de premier refus en lien avec la vente, le transfert ou le rachat de toute redevance, flux de métaux ou droit similaire lié aux matières minées ou extraites autrement d'une des propriétés détenues ou acquises par Metals Acquisition ou une société affiliée, entre la date de clôture et la dernière des dates à survenir entre le septième anniversaire de la date de clôture et la date à laquelle Osisko Bermuda ou toute société affiliée cesse de détenir ou de contrôler plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de Metals Acquisition.

Flux cuprifère – Mine CSA

En juin 2023, Osisko Bermuda a conclu l'entente d'achat de cuivre précédemment annoncée (le « flux cuprifère CSA ») avec Metals Acquisition au même moment que la clôture de la transaction d'achat CSA. Les livraisons en vertu du flux cuprifère CSA débiteront le 15 juin 2024.

En vertu du flux cuprifère de CSA, Osisko Bermuda a versé un acompte initial en espèces à Metals Acquisition de 75,0 millions de dollars US (99,4 millions de dollars). Osisko Bermuda aura le droit de recevoir du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au cinquième anniversaire de la date de clôture (le « premier seuil du flux »), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées (le « deuxième seuil du flux »), et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, Metals Acquisition aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda. Metals Acquisition et certaines de ses filiales, incluant la filiale responsable de l'exploitation, suite à la clôture de la transaction d'acquisition de CSA, fourniront à Osisko Bermuda des cautionnements d'entreprise et autres garanties couvrant leurs actifs, dans le cadre de ses obligations en vertu du flux cuprifère CSA.

Parallèlement aux flux argentifère et cuprifère CSA, Osisko Bermuda a souscrit à 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre de son financement par capitaux propres concomitant.

Modifications apportées au flux argentifère Gibraltar

Le 29 juin 2023, la Société a apporté certaines modifications à son flux argentifère de 75 % (le « flux argentifère Gibraltar ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située au Canada, laquelle est exploitée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Le 15 mars 2023, Taseko a annoncé la finalisation de son acquisition d'une participation supplémentaire de 12,5 % dans Gibraltar auprès de Sojitz Corporation, ce qui donne à Taseko une participation effective de 87,5 %. Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère Gibraltar afin d'augmenter le pourcentage effectif du flux d'Osisko de 12,5 % pour le porter à 87,5 %. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Osisko a versé une contrepartie totale de 10,25 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) à Taseko et s'est engagée à soutenir les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») en cours à Gibraltar à hauteur de 50 000 dollars par année au cours des trois années suivantes.

Mise à jour sur les principaux actifs en production

Redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée)

L'actif principal de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec. Le 31 mars 2023, Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») a clôturé l'acquisition annoncée antérieurement des actifs canadiens de Yamana Gold Inc. (« Yamana Gold »), incluant l'autre moitié de la mine Canadian Malartic qu'Agnico Eagle ne détenait pas encore. L'acquisition donne à Agnico Eagle le plein contrôle opérationnel de la mine Canadian Malartic pendant le reste de la période de mise en valeur du projet souterrain Odyssey ainsi que la possibilité d'utiliser la future capacité d'usinage supplémentaire du complexe minier compte tenu des activités importantes et des positions de terrain stratégiques d'Agnico Eagle dans la région.

Osisko est titulaire d'une redevance de 5,0 % NSR sur les gîtes East Gouldie et Odyssey Sud, une redevance de 3,0 % NSR sur le gîte Odyssey Nord et une redevance de 3-5 % NSR sur le gîte East Malartic, qui sont adjacents à la mine Canadian Malartic. De plus, des frais d'usinage de 0,40 \$ par tonne sont payables à Osisko sur le minerai traité provenant de toute propriété qui ne faisait pas partie de la propriété Canadian Malartic au moment de la vente de la mine en 2014.

Prévisions pour 2023

Le 16 février 2023, Agnico Eagle a annoncé une production prévue de 657 000 à 680 000 onces d'or à Canadian Malartic pour l'année 2023 (en se basant sur les prévisions annoncées de 575 000 à 595 000 onces d'or supposant une quote-part de 50 % pour Agnico Eagle dans les trois premiers mois de 2023 et une participation de 100 % pour Agnico Eagle dans les neuf derniers mois de l'année). La mine Canadian Malartic et la mine Odyssey forment maintenant le complexe Canadian Malartic.

Mise à jour des activités

Le 26 juillet 2023, Agnico Eagle a annoncé une production d'or pour le deuxième trimestre de 2023 de 177 755 onces comparativement à 174 372 onces pour le deuxième trimestre de 2022. Tel que planifié, à partir de février 2022, les taux de traitement à l'usine ont été réduits à environ 51 500 tonnes par jour (« t/j ») afin d'optimiser le profil de production et les flux de trésorerie durant la période de transition vers le traitement de minerai en provenance du projet souterrain Odyssey.

Le 28 juin 2023, le complexe Canadian Malartic a atteint un jalon important en coulant sa sept millionième once d'or depuis le début de sa production commerciale en 2011. Suivant l'épuisement de la fosse Canadian Malartic, tout le minerai proviendra dorénavant de la fosse à ciel ouvert Barnat. Des travaux ont commencé afin de préparer le terrain pour le dépôt de résidus miniers dans la fosse, ce qui devrait débiter au deuxième semestre de 2024.

En ce qui a trait à la mine souterraine Odyssey, environ 60 % de la construction en surface est maintenant terminée. Le montant total des travaux de construction et des activités de développement jusqu'au 30 juin 2023 s'élève à environ 429 millions de dollars US. Au 30 juin 2023, environ 60 mètres de puits avaient été forés, et environ 50 mètres recouverts de béton. Les activités de fonçage de puits ont augmenté au cours du trimestre, grâce à la mise en service continue de l'équipement de fonçage de puits. Au deuxième trimestre de 2023, la production via la rampe à Odyssey Sud totalisait 6 750 onces d'or. La mise en service de l'usine de remblai devrait être complétée au cours du troisième trimestre de 2023, ce qui facilitera la hausse de la production en vue d'atteindre le taux de production prévu de 3 500 t/j en 2024.

L'extraction du premier chantier minier à Odyssey Sud au deuxième trimestre de 2023 a montré une réconciliation positive quant aux tonnes et à la teneur en or, ce qui reflète la contribution potentielle des zones internes. Agnico Eagle continue son forage afin de mieux déterminer les zones internes qui pourraient améliorer le profil de production à Odyssey Sud. Les niveaux de production sous le niveau 36 ont été revus pour tirer profit du taux de récupération minière potentiel de ces zones. La prochaine phase de construction en surface et de développement de la mine souterraine se déroule selon l'échéancier prévu, l'objectif étant d'entamer la production à East Gouldie via une rampe et un puits en 2027. La construction du bâtiment principal des treuils d'extraction devrait être terminée en 2025. De leur côté, le silo à minerai, la deuxième phase de l'usine de remblai, ainsi que le fonçage du puits et la construction de la première trémie doseuse à mi-puits devraient être terminés en 2027. L'augmentation des ressources minérales exploitables a permis de prolonger la durée de vie de la mine jusqu'en 2042 et d'accroître la production d'or prévue pour la mine Odyssey de 23 % (soit de 1,7 million d'onces d'or) par rapport à l'étude sur la mine Odyssey de 2020.

Estimations des réserves et des ressources

Le 16 février 2023, Agnico Eagle a annoncé des réserves minérales prouvées et probables de 3,20 millions d'onces d'or au complexe Canadian Malartic (106,7 millions de tonnes à une teneur de 0,93 g/t Au), des ressources mesurées et indiquées de 6,17 millions d'onces d'or (64,2 millions de tonnes à une teneur de 2,99 g/t Au) et des ressources présumées de 9,37 millions d'onces d'or (138,0 millions de tonnes à une teneur de 2,11 g/t Au) en date du 31 décembre 2022.

Le 20 juin 2023, Agnico Eagle a présenté les résultats d'une étude interne sur la mine souterraine Odyssey (« l'étude sur la mine Odyssey de 2023 ») ainsi que les résultats d'exploration du complexe Canadian Malartic. L'étude sur la mine Odyssey de 2023 a mis en lumière une augmentation de 23 % de la production d'or payable au cours de la durée de vie de la mine Odyssey, comparativement à ce qu'indiquait l'étude interne de 2020. L'étude de 2023 a également mis en évidence une prolongation de la durée de vie de la mine jusqu'en 2042 grâce à un plan minier qui comprend environ 9,0 millions d'onces d'or, dont 0,2 million dans les réserves minérales probables (2,8 millions de tonnes d'une teneur de 2,22 g/t Au), 4,8 millions d'onces dans les ressources indiquées (45,5 millions de tonnes d'une teneur de 3,31 g/t Au) et 4,0 millions d'onces d'or dans les ressources présumées (53,5 millions de tonnes d'une teneur de 2,32 g/t Au).

Agnico Eagle a noté que le potentiel de conversion accrue des ressources présumées est important et devrait prolonger davantage la durée de vie de la mine. Agnico Eagle estime qu'avec des travaux d'exploration supplémentaires, la minéralisation continuera d'être ajoutée au plan minier global dans les années à venir, avec un bon potentiel d'augmentation de la production aurifère annuelle et de prolongation de la durée de vie de la mine.

Mise à jour sur l'exploration à Canadian Malartic

Agnico Eagle croit que le potentiel de conversion accrue des ressources minérales présumées à la mine Odyssey est important et devrait permettre d'augmenter la durée de vie de la mine et continuer d'accroître la valeur. Au deuxième trimestre, jusqu'à 16 foreuses étaient en activité sur la propriété Canadian Malartic, dont : cinq foreuses souterraines dans les zones Odyssey Sud et internes; quatre foreuses en surface affectées au forage d'expansion et intercalaire de la minéralisation à East Gouldie; quatre foreuses testant de nouvelles cibles régionales autour des mines Odyssey et Canadian Malartic; et trois foreuses testant des cibles ne faisant pas l'objet d'une redevance d'Osisko.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 16 février 2023 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2022 Results – Larger Asset Portfolio Drives Record Annual Gold Production, Operating Cash Flow and Global Mineral Reserves; Updated Three Year Guidance Provided; 2023 Focus on Optimizing Detour Lake and Canadian Malartic and Leveraging Excess Mill Capacity in the Abitibi Region to Advance Key Pipeline Projects* », le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 20 juin 2023 intitulé « *Agnico Eagle Provides Update on Canadian Malartic Complex -Internal Study Demonstrates Improved Value, Extends Mine Life and Supports Potential Future Production Growth in the Abitibi Greenstone Belt; Positive Exploration Results Expected to Result in Increased Mineral Reserves and Mineral Resources; Additional Property Scale Targets Being Evaluated* », et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 26 juillet 2023 intitulé « *Agnico Eagle Reports Second Quarter 2023 Results – Record Quarterly Gold Production and Solid Cost Performance Drive Strong Quarterly Earnings and Operating Cash Flow; Well Positioned to Achieve Annual Production and Cost Guidance* », tous déposés sur www.sedar.com.

Flux Mantos Blancos (Capstone Copper Corp.)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, est titulaire d'un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, une mine à ciel ouvert située dans la région d'Antofagasta au Chili. La mine est détenue et exploitée par Capstone Copper Corp. (« Capstone »).

En vertu de l'entente du flux, Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (4,3 millions d'onces avaient été livrées au 30 juin 2023), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Capstone à Osisko Bermuda.

Mise à jour des activités

Au deuxième trimestre de 2023, la production à la mine Mantos Blancos a reculé de 6 % par rapport à la même période en 2022. Ce recul résulte principalement du débit de traitement plus faible (14 555 t/j au deuxième trimestre de 2023 contre 15 218 t/j à la même période en 2022) lequel découle de l'arrêt de l'usine en raison de travaux inattendus de réparation et d'entretien d'un système de lubrification, des débits de traitement restreints causés par des difficultés liées à la déshydratation des résidus suite à la découverte d'argiles dans les gradins supérieurs de la phase 20, ainsi que d'autres défis liés à l'intégration d'équipements nouveaux et préexistants. En outre, les teneurs d'alimentation étaient aussi plus faibles au deuxième trimestre de 2023 contre la même période l'an dernier, en raison de la séquence du plan minier. De leur côté, les taux de récupération étaient plus élevés suite à l'optimisation des réactifs et aux améliorations opérationnelles dans la zone de flottation. Un plan visant à rétablir la stabilité de l'usine durant le deuxième semestre de 2023 est en cours et comprend une amélioration de l'entretien et l'optimisation du concentrateur. Au cours du quatrième trimestre, Capstone s'attend à ce que la mine Mantos Blancos génère de manière régulière des débits de traitement plus élevés.

Capstone évalue la possibilité d'accroître le débit de traitement du concentrateur de minerai sulfuré de Mantos Blancos, de 7,3 millions de tonnes par année à 10,0 millions de tonnes par année en utilisant les broyeurs à boulets et l'équipement

de traitement existants, mais sous-utilisés. L'étude de faisabilité sur la phase II de Mantos Blancos est en cours, et la demande d'évaluation environnementale (DIA) a été déposée en août 2022.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de Capstone du 2 août 2023 intitulé « *Capstone Copper Reports Second Quarter 2023 Results* », déposé au www.sedar.com.

Redevance Eagle Gold (Victoria Gold Corp.)

Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite la mine Eagle Gold, détenue et exploitée par Victoria Gold Corp. (« Victoria »). La propriété aurifère Dublin Gulch est située au centre du Yukon, au Canada.

Prévisions pour 2023

Le 22 février 2023, Victoria a annoncé ses objectifs pour 2023 de produire entre 160 000 et 180 000 onces d'or à la mine Eagle Gold. Les variations saisonnières observées en 2021 et 2022, où la production d'or était plus faible au premier semestre de l'année comparativement au deuxième semestre de l'année, devraient être réduites en 2023 puisque l'or en stock, principalement sur la halde de lixiviation en tas, était plus élevé à la fin de 2022. De plus, les périodes d'entretien planifiées à intervalles réguliers, qui auparavant étaient davantage concentrées au premier trimestre, devraient être réduites et mieux réparties tout au long de l'année.

Mise à jour des activités

Le 5 juillet 2023, Victoria a annoncé une production de 45 568 onces d'or au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 37 619 onces d'or au premier trimestre de 2023 et à 32 055 onces d'or au deuxième trimestre de 2022. La production au premier semestre de 2023 a atteint 83 188 onces d'or, soit une hausse de 47 % comparativement au premier semestre de 2022.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 24 février 2023, Victoria a publié un rapport technique mis à jour pour Eagle Gold, incluant un plan d'exploitation révisé sur la durée de vie de la mine. Le plan révisé sur la durée de vie de la mine prévoit une production moyenne de 202 000 onces d'or par année au cours des 8 premières années, atteignant un sommet de 219 000 onces en 2025, et une augmentation du débit de traitement pour atteindre un régime constant de 11,5 millions de tonnes par année au courant de l'année 2025. La récupération sur la durée de vie de la mine est estimée à 76,2 % et plus de 2,0 millions d'onces d'or seraient produites sur la durée de vie résiduelle de la mine. L'accroissement de la production est réalisable en ayant recours au circuit de concassage, aux convoyeurs et à la flotte minière existants. Le gisement Eagle Gold montre toujours un bon rapprochement avec le modèle des réserves et la production d'or est conforme aux attentes initiales en termes de récupération.

L'une des améliorations notables par rapport au rapport technique de 2019 pour Eagle a été l'augmentation de la granulométrie de concassage, d'une cible P80 de 6,5 mm à 12-14 mm, sans réduction appréciable de la récupération de l'or. De plus, la durée totale de lixiviation est plus longue qu'initialement prévue et les résultats opérationnels indiquent que la récupération d'or au final sera probablement légèrement plus élevée que la récupération projetée dans le rapport technique 2023 pour Eagle.

L'inventaire minéral pour Eagle et Olive reste comparable aux réserves du rapport technique de 2019 pour Eagle, après épuisement, avec des réserves minérales prouvées et probables de 124 millions de tonnes à une teneur de 0,65 g/t Au pour 2,58 millions d'onces d'or. La diminution du tonnage par rapport aux réserves minérales de 2019 reflète l'épuisement attribuable à l'exploitation minière jusqu'au 31 décembre 2022, ainsi que des différences mineures résultant d'ajustements de la teneur de coupure. Depuis le commencement des opérations minières, l'estimation des réserves minérales pour Eagle montre un bon rapprochement avec les valeurs réelles découlant de l'exploitation minière.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Victoria du 2 février 2023 intitulé « *Victoria Gold: 2022 Fourth Quarter & Full Year Results* », le communiqué de presse de Victoria du 24 février 2023 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Updated Technical Report* », le communiqué de presse de Victoria du 5 avril 2023 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Q1 2023 Operational Highlights* » et le communiqué de presse de Victoria du 5 juillet 2023 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Q2 & H1 2023 Operational Highlights* », tous déposés sur www.sedar.com.

Redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 1,8 % à 3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »). Osisko perçoit présentement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Prévisions pour 2023

Le 23 février 2023, Newmont a présenté ses prévisions pour 2023 de produire 265 000 à 295 000 onces d'or à la mine Éléonore.

Mise à jour des activités et des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 20 juillet 2023, Newmont a annoncé la production de 48 000 onces d'or à la mine Éléonore pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 45 000 onces produites à la même période en 2022. Cette hausse de 7 % s'explique principalement par la teneur plus élevée du minerai traité, en partie contrebalancée par un débit de traitement plus bas entraîné par l'évacuation temporaire de la mine en raison des feux de forêt dans la province de Québec, au Canada.

Le 23 février 2023, Newmont a fait état de réserves prouvées et probables comprenant 9,4 millions de tonnes à une teneur de 5,22 g/t Au pour 1,57 million d'onces d'or.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse de Newmont du 23 février 2023 intitulés « *Newmont Achieves 2022 Guidance; Provides Stable 2023 and Improving Longer-Term Outlook; Declares \$0.40 Fourth Quarter Dividend* » et « *Newmont Announces Increased 2022 Mineral Reserves of 96 Million Gold Ounces and 68 Million Gold Equivalent Ounces* », et le communiqué de presse de Newmont du 20 juillet 2023, intitulé « *Newmont Reports Second Quarter 2023 Results; Remains on Track to Achieve Full Year Guidance; Declares \$0.40 Second Quarter Dividend* », tous déposés sur www.sedar.com.

Flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe. Le droit d'Osisko Bermuda en vertu du flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ US par once d'argent affiné livrée (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement en fonction de l'inflation à partir de 2017 (présentement à 6,21 \$ US par once).

Mise à jour des activités

Le 11 juillet 2023, Central Asia a annoncé 167 919 onces d'argent payables à Osisko pour le premier semestre de 2023, comparativement à 151 009 onces au premier semestre de 2022.

En mai, le nouveau tunnel de la rampe centrale de la mine Sasa a été percé. Cela permettra d'améliorer grandement la ventilation et l'efficacité du transport du minerai à la surface pour les années à venir. La construction de l'usine de remblai en pâte et du système de réticulation souterrain est essentiellement terminée, et la mise en service de l'usine est en cours. Les travaux en surface pour l'usine de résidus secs empilables ont commencé.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 11 juillet 2023 intitulé « *H1 2023 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 3,00 % sur la propriété de la mine Island Gold (toutes les ressources et les réserves actuelles sont couvertes par des redevances), exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario au Canada.

Prévisions pour 2023

Le 12 janvier 2023, Alamos a publié ses prévisions pour 2023 pour Island Gold, de produire entre 120 000 et 135 000 onces d'or. La production prévue à Island Gold a augmenté de 6 % pour 2023 et de 3 % pour 2024 (de 145 000 à 160 000 onces d'or) par rapport aux prévisions antérieures sur trois ans, reflétant la hausse des teneurs. La production d'or en 2023 devrait se maintenir à des niveaux similaires à ceux de 2022, avec des teneurs et des taux d'extraction minière et de traitement similaires. Tel qu'indiqué dans l'étude sur la phase d'expansion 3+ publiée en juin 2022, les teneurs extraites devraient augmenter en 2024, ce qui fera aussi grimper la production. Une augmentation ultérieure des

teneurs et un accroissement des taux d'extraction minière vers la fin de l'année 2025 permettront d'augmenter à nouveau la production en 2025. Les taux d'extraction minière devraient augmenter en 2026 lorsque la phase d'expansion 3+ aura été menée à terme, menant à un accroissement plus important de la production.

Mise à jour des activités

Le 26 juillet 2023, Alamos a déclaré que la mine Island Gold avait produit 30 500 onces d'or au deuxième trimestre de 2023, contre 37 300 onces d'or au deuxième trimestre de 2022, soit une baisse de 18 % qui reflète des tonnes et des teneurs traitées plus faibles. Grâce à des taux d'extraction et d'usinage plus élevés attendus au deuxième semestre de l'année, les activités d'exploitation demeurent en bonne voie pour l'atteinte des objectifs de production annuels. Les taux d'extraction minière souterraine moyens ont atteint les 1 105 t/j au deuxième trimestre, soit un niveau inférieur au taux annuel prévu et au taux de l'année précédente. Ces résultats reflètent la suspension inattendue des activités en raison de la fumée causée par les feux de forêt dans le nord de l'Ontario, de même que par les pannes de courant liées aux conditions météorologiques. En juillet, les taux d'extraction minière sont revenus à la normale et devraient atteindre une moyenne de 1 200 t/j au cours du deuxième semestre.

Tel qu'indiqué dans l'étude sur la phase d'expansion 3+ publiée en juin 2022, les teneurs extraites devraient augmenter en 2024, ce qui fera aussi grimper la production. Une augmentation ultérieure des teneurs et un accroissement des taux d'extraction minière vers la fin de l'année 2025 devraient permettre de continuer à augmenter la production. La phase d'expansion 3+ va bon train, la construction de la salle des treuils étant en grande partie terminée et celle du chevalement bien avancée. Le début du fonçage du puits est toujours prévu pour le quatrième trimestre de 2023.

Mise à jour des expansions

Les travaux de construction se sont poursuivis au deuxième trimestre de 2023, les principaux efforts ayant été mis sur l'infrastructure de surface du puits, dont l'installation du treuil et la construction du chevalement. La construction en surface du puits continuera jusqu'à la fin de l'année, et le fonçage devrait commencer au quatrième trimestre. Durant le deuxième trimestre de 2023, Alamos a dépensé 40,7 millions de dollars US pour la phase d'expansion 3+ et les dépenses en immobilisations. À la fin de juin, 36 % du capital de développement initial total de 756 millions de dollars ont été dépensés et engagés dans le projet. En 2023, les dépenses en capital de développement pour la phase d'expansion 3+ de la mine Island Gold devraient atteindre entre 165 et 185 millions de dollars US. Les dépenses en immobilisations devraient se maintenir à des niveaux similaires en 2024 et 2025 puis diminuer considérablement en 2026 lorsque l'expansion aura été menée à terme.

Réserves et ressources

Le 21 février 2023, Alamos a annoncé que les réserves et les ressources minérales combinées à Island Gold avaient augmenté de 4 %, après déduction de l'épuisement minier. Ceci marque la septième année consécutive où les réserves et les ressources minérales combinées ont augmenté, avec des teneurs qui suivent aussi une tendance à la hausse sur cette période. Les réserves minérales ont augmenté de 9 % pour s'établir à 1,5 million d'onces (4,2 millions de tonnes à une teneur de 10,78 g/t Au) en 2022, après déduction de l'épuisement minier. Les ajouts aux réserves minérales totalisent 267 000 onces d'or, ce qui a largement compensé l'épuisement minier de 142 000 onces d'or. La teneur des réserves minérales a aussi augmenté de 6 % pour s'établir à 10,78 g/t Au, reflétant la conversion de ressources minérales à plus haute teneur dans les secteurs Island West, Main et East. Les ressources minérales mesurées et indiquées ont été estimées à 0,3 million d'onces d'or (1,3 million de tonnes à une teneur de 7,09 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été estimées à 3,5 millions d'onces d'or (8,1 millions de tonnes à une teneur de 13,61 g/t Au).

Mise à jour d'exploration

Le 26 juillet 2023, Alamos a annoncé qu'un total de 14 millions de dollars avait été budgété principalement pour réaliser de l'exploration sous terre à Island Gold en 2023. Il s'agit d'une baisse par rapport au budget de 22 millions de dollars alloué en 2022, reflétant la transition du forage directionnel en surface plus coûteux à un programme de forage souterrain à moindre coût. Le programme de forage d'exploration souterraine a été élargi, de 27 500 mètres en 2022 à 45 000 mètres en 2023. Le programme a pour but de définir de nouvelles réserves et ressources minérales à proximité des horizons et des infrastructures de production existants, notamment dans les extensions latérales et dans les épontes inférieure et supérieure. Ces ajouts potentiels de réserves et de ressources minérales à haute teneur pourraient être développés à faible coût, intégrés au plan minier et extraits au cours des années à venir.

Le 15 juin 2023, Alamos a annoncé de nouveaux résultats relatifs au forage souterrain à la mine Island Gold, qui ont permis d'augmenter l'étendue à haute teneur en or du gisement, y compris plusieurs structures dans les épontes supérieures et inférieures récemment définies à proximité immédiate de l'infrastructure souterraine existante. Les succès continus de l'exploration au sein des structures subparallèles nouvellement définies démontrent des possibilités appréciables d'ajouter des onces à haute teneur près des horizons miniers existants. Cela inclut la zone NS1 récemment définie dans l'éponte supérieure, qui est en cours de développement et d'exploitation; cette zone se situe au-delà des réserves et ressources minérales actuelles et en dehors du plan minier 2023.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 12 janvier 2023 intitulé « *Alamos Gold Reports Record Fourth Quarter 2022 Production and Provides Three-Year Production and Operating Guidance* », le communiqué de presse d'Alamos du 21 février 2023 intitulé « *Alamos Gold Reports Mineral Reserves and Resources for the Year-Ended 2022* », le communiqué de presse d'Alamos du 26 avril 2023 intitulé « *Alamos Gold Reports First Quarter 2023 Results* », le communiqué de presse d'Alamos du 15 juin 2023 intitulé « *Alamos Gold Continues to Extend High-Grade Gold Mineralization at Island Gold, Including within Hanging Wall and Footwall Zones in Proximity to Existing Infrastructure* », et le communiqué de presse d'Alamos du 26 juillet 2023 intitulé « *Alamos Gold Reports Second Quarter 2023 Results* », tous déposés sur www.sedar.com.

Redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Prévisions pour 2023

Le 9 février 2023, SSR Mining a annoncé qu'elle s'attend à produire entre 100 000 et 110 000 onces d'or à Seabee en 2023 et entre 95 000 et 105 000 onces d'or en 2024 et 2025. La production devrait être pondérée à 55 % dans le deuxième semestre de l'année, puisqu'il est prévu que les teneurs traitées seront plus basses aux premier et deuxième trimestres de 2023 avant de s'améliorer au deuxième semestre. Une galerie d'exploration complétée vers la fin du troisième trimestre de 2022 teste actuellement la continuité potentielle de cette zone en vue de son exploitation future, mais les efforts de délimitation ne sont pas suffisamment avancés pour l'intégrer au plan de production pour 2023. Le budget d'exploration et de développement des ressources à Seabee a été bonifié d'environ 40 % en 2023 comparativement à 2022, dans le but d'arriver à convertir davantage de ressources minérales afin d'augmenter l'étendue et la durée du plan actuel sur la durée de vie de la mine.

Mise à jour des activités

Le 2 août 2023, SSR Mining a annoncé une production d'or de 16 428 onces au deuxième trimestre de 2023, contre 38 341 onces au deuxième trimestre de 2022. La baisse de la production pour le trimestre clos le 30 juin 2023, par rapport à l'année précédente, est attribuable à la baisse des teneurs extraites et traitées, Seabee continuant de rebondir après les arrêts d'entretien non planifiés du premier trimestre de 2023. Les teneurs traitées se sont améliorées en juillet, ce qui place Seabee en bonne position pour un deuxième semestre 2023 plus solide.

Estimations des réserves et des ressources

Le 23 février 2022, SSR Mining a annoncé la prolongation de la durée de vie de la mine Seabee jusqu'en 2028 basée sur une mise à jour de l'estimation des réserves minérales de 2,7 millions de tonnes à une teneur de 6,72 g/t Au pour 580 000 onces d'or. Cette estimation exclut les ressources indiquées et mesurées de 0,87 million de tonnes à une teneur de 12,85 g/t Au pour 359 000 onces d'or et les ressources présumées de 2,75 millions de tonnes à une teneur de 6,05 g/t Au pour 536 000 onces d'or.

Le projet Seabee est en exploitation continue depuis 30 ans et a fait ses preuves en ce qui concerne le remplacement des réserves minérales, et SSR s'attend à ce que la situation se maintienne.

Le 9 février 2023, SSR Mining a indiqué que la mise à jour des réserves minérales et des ressources minérales à venir prochainement ne devrait pas intégrer de nouveaux développements survenus depuis la date d'effet de l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales de SSR Mining pour 2021, soit le 31 décembre 2021. Par conséquent, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales pour 2022 reflète uniquement l'épuisement attribuable aux activités minières survenues en 2022.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 9 février 2023 intitulé « *SSR Mining Achieves Revised 2022 Production Guidance and Updates Three-Year Outlook* », le communiqué de presse de SSR Mining du 23 février 2022 intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter and Full Year 2021 Results* », et le communiqué de presse de SSR Mining du 2 août 2023 intitulé « *SSR Mining Reports Second Quarter 2023 Results* », tous déposés sur www.sedar.com.

Flux CSA (Metals Acquisition Limited)

Osisko Bermuda détient un flux argentifère de 100 % (date d'effet le 1^{er} février 2023) et un flux cuprifère entre 2,25 % et 4,875 % (date d'effet le 15 juin 2024) pour la mine de cuivre CSA exploitée par Metals Acquisition. Metals Acquisition exploite et acquiert des sociétés métallurgiques et minières situées dans des territoires stables, de haute qualité et essentiels aux efforts d'électrification et de décarbonisation de l'économie mondiale. Le 15 juin 2023, la société a conclu l'acquisition de la mine de cuivre CSA qui était détenue par une filiale de Glencore plc.

Le 27 juin 2023, Metals Acquisition a annoncé que la première expédition de concentré de cuivre provenant de la mine CSA avait été expédiée du port de Newcastle, en Nouvelle-Galles du Sud. Cette livraison contenait environ 2 300 tonnes de cuivre et 28 000 onces d'argent. Le 17 juillet 2023, Osisko Bermuda recevait sa première livraison de 25 678 onces d'argent.

Flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère rattaché à la part attribuable à Taseko Mines Limited (« Taseko ») de la production de la mine de cuivre Gibraltar, détenue par Gibraltar Mines Ltd et située en Colombie-Britannique, au Canada. Le flux a été modifié le 29 juin 2023, augmentant ainsi la quantité d'argent affiné à livrer de 75 % à 87,5 % de la production d'argent payable et prolongeant le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar récemment mise à jour. Lorsqu'un total de 6,3 millions d'onces d'argent aura été livré, l'argent raffiné à livrer sera réduit à 30,625 % de l'argent payable produit à Gibraltar par la suite. Aucun prix de transfert en espèces n'est payable par Osisko au moment de la livraison pour les onces d'argent livrées. En date du 30 juin 2023, un total de 1,2 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Le flux Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec. Le flux Renard est garanti par une sureté de premier rang sur tous les actifs et toutes les propriétés de Stornoway.

Une transaction d'offre d'achat sans comptant a été conclue le 1^{er} novembre 2019 et Osisko est maintenant un actionnaire à hauteur de 35,1 % de la société qui détient la mine de diamants Renard, laquelle est considérée comme une entreprise associée depuis cette date.

En vertu de la convention du flux, lors de la finalisation d'une vente de diamants, Osisko doit remettre à Stornoway un transfert en trésorerie équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 \$ US par carat.

Mise à jour des activités

Le 29 avril 2022, le flux diamantifère a été réactivé, et les détenteurs du flux ont cessé de réinvestir les produits via le prêt relais de Stornoway. Au premier semestre de 2023, Stornoway a vendu 938 000 carats à un prix moyen de 110 \$ US par carat (148 \$ par carat), et Osisko a reçu 6,4 millions de dollars US (8,6 millions de dollars) en produit net de son flux Renard. En juin 2023, l'évacuation temporaire du site minier et l'arrêt momentané des activités pour protéger la main-d'œuvre des feux de forêt dans la province de Québec, au Canada, ont nui à la production. Par conséquent, les ventes au troisième trimestre subiront les contrecoups de cette baisse de production en juin.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Dans certains cas, Osisko peut investir dans des actions de sociétés en même temps qu'elle acquiert des redevances, des flux ou d'autres intérêts semblables, ou dans l'objectif d'améliorer sa capacité d'acquérir de futures redevances, flux ou intérêts semblables. Certaines positions de placement peuvent être considérées comme des sociétés associées d'un point de vue comptable en raison de la participation détenue, des droits de nomination au conseil d'administration et d'autres faits et circonstances.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, Osisko Bermuda a acquis des placements en actions à hauteur de 53,0 millions de dollars (40,0 millions de dollars US), ce qui représente le placement en actions dans Metals Acquisition Limited dans le cadre des flux argentifère et cuprifère CSA, clos en juin 2023. Au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2022, Osisko a acquis des placements en actions d'un montant nul et de 0,6 million de dollars.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 30 juin 2023 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	324 411	365 349
Autres	75 768	75 768
	400 179	441 117

(i) La valeur comptable correspond au montant comptabilisé au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et à la juste valeur pour les autres placements, conformément aux normes IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises* et IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 30 juin 2023.

Principaux placements dans des entreprises associées

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements dans des entreprises associées (sous forme de titres négociables) au 30 juin 2023 :

Placements	Nombre d'actions détenues	Participation %
Osisko Développement Corp.	33 333 366	39,9
Minière Osisko inc.	50 023 569	13,2

Osisko Développement Corp.

Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement ») est une société d'exploration minière et de développement aurifère axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur le projet aurifère Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur le projet aurifère San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur la propriété Tintic.

Le projet aurifère Cariboo contient des ressources minérales probables de 2,03 millions d'onces d'or (16,7 millions de tonnes à une teneur de 3,78 g/t Au), des ressources minérales mesurées et indiquées de 1,57 million d'onces d'or (14,7 millions de tonnes à une teneur de 3,33 g/t Au) et des ressources minérales présumées totalisant 1,71 million d'onces d'or (15,5 millions de tonnes à une teneur de 3,44 g/t Au). Osisko Développement a démarré un processus d'évaluation environnementale au printemps 2019 pour le projet Cariboo. Cariboo a franchi plusieurs étapes du processus d'obtention des permis et l'obtention des derniers permis est anticipée au troisième trimestre de 2023. Une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 a été déposée en janvier 2023, faisant état d'une production d'or annuelle moyenne de 163 695 onces sur une durée d'exploitation de 12 ans, une valeur actualisée nette après impôt de 502 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (hors endettement) de 20,7 % à un prix de 1 700 \$ US par once d'or. La phase 1 envisage un projet minier à 1 500 t/j produisant 72 501 onces d'or pendant les trois premières années, et la phase 2 envisage un projet minier à 4 900 t/j produisant 193 798 onces d'or par année sur la durée de vie résiduelle de la mine.

En janvier 2023, Osisko Développement a annoncé une première estimation de ressources minérales pour le gîte Trixie (« Trixie ») situé sur la propriété Tintic. Les ressources minérales mesurées et indiquées ont été estimées à 213 000 onces d'or et 385 000 onces d'argent (236 000 tonnes à des teneurs de 28,08 g/t Au et 50,77 g/t Ag) et les ressources minérales présumées ont été estimées à 243 000 onces d'or et 530 000 onces d'argent (385 000 tonnes à des teneurs de 19,64 g/t Au et 42,82 g/t Ag). Environ 85 % de la rampe souterraine de 1 390 mètres à Trixie avait été complété en date du 30 juin 2023. La rampe facilitera grandement l'accès aux activités souterraines, permettant l'extraction en vrac à plus fort tonnage, augmentera les secteurs d'intérêt potentiels pour l'exploration souterraine et procurera suffisamment de flexibilité pour mener à bien d'autres programmes ciblant le potentiel de croissance des ressources minérales au-delà du niveau 625.

Le 30 juin 2022, Osisko Développement a annoncé une première estimation des ressources minérales pour San Antonio faisant état de 14,9 millions de tonnes à une teneur de 1,2 g/t Au pour 576 000 d'onces d'or dans la catégorie des

ressources indiquées, et de 16,6 millions de tonnes à une teneur de 1,0 g/t Au pour 544 000 d'onces d'or dans la catégorie des ressources présumées. Le 29 avril 2023, le Sénat mexicain a approuvé une vaste réforme des lois régissant l'industrie minière, incluant une exigence pour les sociétés minières de verser un pourcentage des profits à différentes parties prenantes. La nouvelle loi sur les mines réduit la durée maximale des concessions de 50 à 30 ans, et peut permettre aux autorités d'annuler des concessions si aucun travail n'y est effectué dans un délai de deux ans. Osisko Développement suit la situation de près et continuera d'en évaluer l'impact sur ses actifs mexicains.

Le 2 mars 2023, Osisko Développement a annoncé la clôture d'un financement par voie de prise ferme visant un total de 7,8 millions d'unités au prix de 6,60 \$ par unité, pour un produit brut de 51,8 millions de dollars, incluant l'exercice intégral de l'option de surallocation. Le produit net est destiné à faire progresser le développement de Cariboo et Trixie et aux besoins généraux de l'entreprise. Le 8 août 2023, Osisko Développement a annoncé que selon ses projections actuelles, les ressources en capital disponibles auxquelles elle avait accès ne permettraient pas de financer ses activités de développement, d'exploration et d'exploitation prévues pour les 12 prochains mois. Osisko devra obtenir des fonds supplémentaires ou réduire ses dépenses afin de poursuivre ses activités planifiées. Osisko Développement étudie actuellement les possibilités de financement additionnel.

Au 30 juin 2023, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 39,9 % dans Osisko Développement (44,1 % au 31 décembre 2022). La Société conclut qu'elle continue d'exercer une influence notable sur Osisko Développement et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence depuis le 1^{er} octobre 2022.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse et autres documents publics d'Osisko Développement disponibles sur www.sedar.com et sur leur site Web (www.osiskodev.com).

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de développement aurifère qui concentre ses efforts sur sa participation dans le projet aurifère Windfall (« Windfall »). Osisko détient une redevance NSR de 2,0 % à 3,0 % sur Windfall.

En août 2022, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales du projet aurifère Windfall. Les ressources mesurées et indiquées sont estimées à 4,1 millions d'onces d'or, en hausse de 26 % (11,1 millions de tonnes à une teneur moyenne de 11,4 g/t Au selon un seuil de coupure de 3,5 g/t Au). Les ressources présumées sont estimées à 3,3 millions d'onces d'or (12,3 millions de tonnes à une teneur moyenne de 8,4 g/t Au).

En novembre 2022, Minière Osisko a publié les résultats d'une étude de faisabilité sur Windfall, faisant état d'une production annuelle moyenne de 306 000 onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 8,1 g/t Au, une valeur actualisée nette après impôt de 1,2 milliard de dollars à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne de 34 %.

Le 29 mars 2023, Minière Osisko a annoncé le dépôt de son étude d'impact sur l'environnement pour Windfall, un important jalon soulignant le début du processus d'obtention des permis et des autorisations pour le projet en amont d'une décision de production en 2024.

Le 2 mai 2023, Minière Osisko a annoncé la conclusion d'une entente de coentreprise à 50/50 avec une filiale de Gold Fields Limited (« Gold Fields ») visant à détenir et développer conjointement le projet Windfall. En vertu des modalités de l'entente, Gold Fields a acquis une participation de 50 % dans Windfall en contrepartie de paiements en espèces totalisant 600,0 millions de dollars à Minière Osisko, incluant 300,0 millions de dollars à la signature. L'entente stipule également que Gold Fields devra financer seul jusqu'à 75,0 millions de dollars en contributions pour l'exploration régionale. Grâce au produit de cette transaction, Minière Osisko estime être entièrement financée pour sa part du capital de développement requis pour mettre Windfall en production.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse et autres documents publics de Minière Osisko disponibles sur www.sedar.com et sur leur site Web (www.miniereosisko.com).

Au 30 juin 2023, la Société détenait 50 023 569 actions ordinaires, correspondant à une participation de 13,2 % dans Minière Osisko (14,4 % au 31 décembre 2022). La Société conclut qu'elle continue d'exercer une influence notable sur Minière Osisko et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

En tant que fournisseur de capitaux, la société joue un rôle important dans la promotion et le maintien de pratiques commerciales durables afin de maximiser la valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes. La Société cherche continuellement des façons d'améliorer les initiatives de développement durable d'Osisko, soit directement ou indirectement par le biais de ses partenaires miniers.

Tout au long de l'année 2022 et au premier semestre de 2023, la Société a progressé sur plusieurs fronts dans ses initiatives de développement durable. Osisko a conservé sa position en tête des palmarès de MSCI et Sustainalytics; elle a agrandi son conseil d'administration et en a augmenté la diversité grâce à la nomination de trois membres indépendants, Mme Edie Hofmeister, M. Robert Krčmarov et M. Norman MacDonald; elle a officiellement nommé Mme Heather Taylor au poste de vice-présidente, développement durable et communications afin de continuer à façonner et à développer les initiatives ESG; elle a annoncé de nouvelles transactions de redevances et de flux de grande qualité avec des partenaires miniers responsables, dont certaines comprennent des engagements sociaux envers les communautés hôtes; elle a augmenté ses dons de bienfaisance; et enfin, elle a maintenu son bilan de zéro incident lié à la santé et sécurité et de zéro violation de son code de conduite. De plus, Osisko a publié la troisième édition de son rapport de développement durable intitulé *Une croissance responsable*.

Au quatrième trimestre de 2022, Osisko a exercé son droit de participation de 20 % dans le projet de carbone bleu de la baie de Magdalena (« projet de la baie de Magdalena ») mené par Carbon Streaming Corporation (« Carbon Streaming »). Le projet de la baie de Magdalena est un projet de conservation d'une mangrove et d'habitats marins associés gérés par la Fundación MarVivo Mexico, A.C. et MarVivo Corporation. Le projet de la baie de Magdalena est situé dans la baie de Magdalena en Basse-Californie au Mexique, où l'on trouve une grande diversité de requins, de baleines et une variété d'autres espèces dont plusieurs sont inscrites sur la liste des espèces menacées. Une fois mis en œuvre, il devrait s'agir de l'un des plus grands projets de conservation de carbone bleu au monde. Le projet de la baie de Magdalena permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 25 millions de tonnes d'équivalent CO2 sur les 30 ans de la durée de vie du projet et générer une quantité équivalente de crédits de carbone bleu. Dans le cadre de la transaction, Osisko s'est engagée à verser un financement de 1,2 million de dollars US en vue du développement du projet et recevra un flux de 40 000 crédits de carbone annuellement ou 4 % de la production annuelle. Le projet de la baie de Magdalena est présentement en développement et l'émission initiale de crédits est prévue en 2024.

Dividendes

Le tableau suivant présente le détail des dividendes déclarés pour le premier semestre de 2023 :

Date de déclaration	Dividende par action \$	Date de fermeture des registres	Date de paiement	Dividendes à payer \$	Régime de réinvestissement des dividendes ⁽ⁱ⁾
23 février 2023	0,055	31 mars 2023	14 avril 2023	10 160 000	15 788 335
10 mai 2023	0,060	30 juin 2023	14 juillet 2023	11 103 000	13 024 196
	<u>0,115</u>			<u>21 263 000</u>	

(i) Nombre d'actions ordinaires détenues par des actionnaires inscrits au régime de réinvestissement des dividendes.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Durant les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, la Société a émis respectivement 40 284 et 62 296 actions ordinaires en vertu du RRD, à un escompte de 3 %.

Au 30 juin 2023, les détenteurs de 13 024 196 actions ordinaires avaient choisi de participer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,8 million de dollars. Par conséquent, 41 763 actions ordinaires ont été émises le 14 juillet 2023 à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2022, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat de 2022, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 18 293 240 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2022 sont autorisés du 12 décembre 2022 jusqu'au 11 décembre 2023. Les rachats quotidiens seront limités à 81 963 actions ordinaires, à l'exception des exemptions sur rachats de blocs d'actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations réalisées sur les actions ordinaires à la TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2022, soit 327 853 actions ordinaires.

Au cours des six mois terminés le 30 juin 2023, la Société n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat (347 492 actions ordinaires rachetées pour la somme de 4,9 millions de dollars au cours des six mois terminés le 30 juin 2022).

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Le prix de l'or a grimpé de 5 % au premier semestre de 2023 pour atteindre un prix moyen de 1 976 \$ US l'once au deuxième trimestre, soit le prix moyen trimestriel le plus élevé jamais enregistré en dollars historiques. Le prix de l'or a continué d'être volatil au deuxième trimestre de 2023, affichant une fourchette de variation de 148 \$ US l'once. Au 30 juin 2023, l'or a clôturé à 1 912 \$ US, en recul de 68 \$ US l'once par rapport au prix de clôture au 31 mars 2023. Le prix moyen de l'or s'est établi à 1 976 \$ US l'once au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 1 890 \$ US l'once au premier trimestre de 2023 et à 1 871 \$ US l'once au deuxième trimestre de 2022.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(\$ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2023 – S2 (CA)	2 048 \$	1 811 \$	1 932 \$	1 912 \$
2022	2 039	1 629	1 800	1 812
2021	1 943	1 684	1 799	1 820
2020	2 067	1 474	1 770	1 888
2019	1 545	1 270	1 393	1 515

Le prix moyen de l'or à l'once en dollars canadiens était de 2 653 \$ au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 2 556 \$ au premier trimestre de 2023 et 2 388 \$ au deuxième trimestre de 2022. Le prix de l'or a clôturé le deuxième trimestre de 2023 à 2 532 \$ l'once, en baisse de 147 \$ l'once depuis le 31 mars 2023.

Devises

La valeur du dollar canadien a varié entre 1,3151 et 1,3628 au deuxième trimestre de 2023 pour clôturer à 1,3240 comparativement à 1,3533 au 31 mars 2023. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3428 au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 1,3525 au premier trimestre de 2023 et à 1,2768 au deuxième trimestre de 2022. En juin, la Banque du Canada a repris son cycle de hausses des taux en relevant de 25 points de base son taux cible du financement à un jour pour l'établir à 4,75 %, soit un taux record historique de 22 ans. En juillet 2023, la Banque du Canada a relevé son taux de financement à un jour d'un autre 25 points de base, portant ainsi le taux à 5,00 %.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2023 – S1 (CA)	1,3807	1,3151	1,3477	1,3240
2022	1,3856	1,2451	1,3013	1,3544
2021	1,2942	1,2040	1,2535	1,2678
2020	1,4496	1,2718	1,3415	1,2732
2019	1,3600	1,2988	1,3269	1,2988

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)⁽¹⁾

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Produits	60 500	51 545	120 087	102 234
Coût des ventes	(4 260)	(3 756)	(8 301)	(6 937)
Épuisement	(12 967)	(11 851)	(26 462)	(23 149)
Bénéfice brut	43 273	35 938	85 324	72 148
Dépréciation des droits de redevance	(6 629)	-	(6 629)	-
Bénéfice d'exploitation	28 039	29 738	62 385	59 691
Bénéfice net des activités poursuivies	17 961	18 059	38 809	34 863
Perte nette des activités abandonnées ⁽²⁾	-	(1 487)	-	(23 820)
Bénéfice net	17 961	16 572	38 809	11 043
Bénéfice net par action des activités poursuivies ⁽³⁾				
De base et dilué	0,10	0,10	0,21	0,20
Total des actifs	2 191 128	2 923 434	2 191 128	2 923 434
Total de la dette à long terme	319 650	305 236	319 650	305 236
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)				
En \$ CA ⁽⁴⁾	2 653	2 388	2 603	2 383
En \$ US	1 976	1 871	1 932	1 874
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	47 392	34 965	92 842	75 472
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-	(35 189)	-	(52 086)
Flux de trésorerie d'exploitation	47 392	(224)	92 842	23 386
Dividende par action ordinaire	0,060	0,055	0,115	0,110
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)				
De base	185 302	185 316	184 990	176 182
Dilué	186 267	185 630	185 865	176 512

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) La perte nette des activités abandonnées est liée aux activités d'Osisko Développement. Se reporter à la rubrique *Base d'établissement* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

(3) Attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée.

(4) Aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Deuxième trimestre de 2023

- Produits provenant des redevances et des flux de 60,5 millions de dollars, comparativement à 51,5 millions de dollars au T2 2022;
- Bénéfice brut de 43,3 millions de dollars, comparativement à 35,9 millions de dollars au T2 2022;
- Bénéfice d'exploitation de 34,7 millions de dollars, comparativement à 29,7 millions de dollars au T2 2022;
- Bénéfice net des activités poursuivies de 18,0 millions de dollars ou 0,10 \$ par action de base, comparativement à 18,1 millions de dollars ou 0,10 \$ par action de base au T2 2022;
- Bénéfice ajusté⁵ de 32,6 millions de dollars ou 0,18 \$ par action de base⁵ comparativement à 25,7 millions de dollars ou 0,14 \$ par action de base au T2 2022; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 47,4 millions de dollars, comparativement à 35,0 millions de dollars au T2 2022.

Les produits tirés de redevances et de flux ont augmenté à 60,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 51,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, principalement en raison des livraisons et des paiements plus importants en vertu des ententes de redevances et de flux ainsi que des prix des métaux plus élevés.

Le bénéfice brut a atteint 43,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 35,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022. Le coût des ventes est passé de 3,8 millions à 4,3 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 en raison des livraisons plus importantes. Les charges d'épuisement ont augmenté de 11,9 millions de dollars à 13,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, aussi en raison des livraisons plus importantes.

Les charges générales et administratives (les « charges G&A ») au deuxième trimestre de 2023 sont passées de 4,9 millions de dollars à 7,3 millions de dollars, principalement en raison de l'inflation générale des honoraires professionnels, de l'augmentation de la rémunération et la rémunération fondée sur des actions, et d'un accroissement des activités. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président en 2023 et d'un membre au conseil d'administration. La hausse de la rémunération fondée sur des actions découle principalement des paiements moins élevés en 2022 par rapport à 2023, de même qu'à l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration.

Les frais de développement des affaires sont restés stables, à 1,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2023, comparativement à 2022.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société a généré un bénéfice net des activités poursuivies de 18,0 millions de dollars, comparativement à 18,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022. Au deuxième trimestre de 2023, la Société a enregistré une baisse des charges financières, une baisse de la charge d'impôt sur le résultat et d'une part du bénéfice net des entreprises associées (principalement en raison du gain estimé réalisé par une entreprise associée sur la vente d'une propriété), partiellement compensées par des charges de dépréciation sur les droits de redevance et une provision sur la perte de crédit attendue sur placements. La Société a également enregistré un gain de change au deuxième trimestre de 2022, contre une perte minime en 2023.

Le bénéfice ajusté⁵ était plus élevé au deuxième trimestre de 2023, à 32,6 millions de dollars comparativement à 25,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé et des charges financières plus basses, en partie contrebalancés par une hausse des charges G&A. Des détails sur les bénéfices ajustés sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au deuxième trimestre de 2023 étaient de 47,4 millions de dollars, comparativement à 35,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés découlant des livraisons plus importantes en 2023, les paiements d'intérêts plus bas et les éléments hors caisse du fonds de roulement, en partie contrebalancés par des charges G&A plus élevées.

⁵ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Sommaire des résultats financiers – Premier semestre de 2023

- Produits provenant des redevances et des flux de 120,1 millions de dollars, comparativement à 102,2 millions de dollars au premier semestre de 2022;
- Bénéfice brut de 85,3 millions de dollars, comparativement à 72,1 millions de dollars au premier semestre de 2022;
- Bénéfice d'exploitation de 69,0 millions de dollars, comparativement à 59,7 millions de dollars au premier semestre de 2022;
- Bénéfice net des activités poursuivies de 38,8 millions de dollars ou 0,21 \$ par action de base, comparativement à 34,9 millions de dollars ou 0,20 \$ par action de base au premier semestre de 2022;
- Bénéfice ajusté⁶ de 65,3 millions de dollars ou 0,35 \$ par action de base⁶, comparativement à 50,6 millions de dollars ou 0,29 \$ par action de base au premier semestre de 2022; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 92,8 millions de dollars, comparativement à 75,5 millions de dollars au premier semestre de 2022.

Les produits tirés de redevances et de flux ont augmenté à 120,1 millions de dollars au premier semestre de 2023, comparativement à 102,2 millions de dollars au premier semestre de 2022, principalement en raison des livraisons et des paiements plus importants en vertu des ententes de redevances et de flux ainsi que des prix des métaux plus élevés.

Le bénéfice brut a atteint 85,3 millions de dollars au premier semestre de 2023, comparativement à 72,1 millions de dollars au premier semestre de 2022. Le coût des ventes est passé de 6,9 millions de dollars à 8,3 millions de dollars au premier semestre de 2023 en raison des livraisons plus importantes. Les charges d'épuisement ont augmenté de 23,1 millions de dollars à 26,5 millions de dollars au premier semestre de 2023, aussi en raison des livraisons plus importantes.

Les charges G&A ont augmenté au premier semestre de 2023 de 9,8 millions de dollars à 13,5 millions de dollars, principalement en raison de l'inflation générale des honoraires professionnels, de l'augmentation de la rémunération et de la rémunération fondée sur des actions, et d'un accroissement des activités. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président en 2023 et d'un membre au conseil d'administration. La hausse de la rémunération fondée sur des actions découle principalement des paiements moins élevés en 2022 par rapport à 2023, de même qu'à l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration.

Les frais de développement des affaires sont restés relativement stables, à 2,8 millions de dollars au premier semestre de 2023, comparativement à 2022.

Au premier semestre de 2023, la Société a généré un bénéfice net des activités poursuivies de 38,8 millions de dollars, comparativement à 34,9 millions de dollars au premier semestre de 2022. Cette augmentation découle d'une baisse des charges financières, d'une baisse de la charge d'impôt sur le résultat et d'une part du bénéfice net des entreprises associées (principalement en raison du gain estimé réalisé par une entreprise associée sur la vente d'une propriété). Elle a été partiellement compensée par des charges de dépréciation sur les droits de redevance et une provision sur la perte de crédit attendue sur placements. La Société a également enregistré un gain de change au premier semestre de 2022, contre une perte minime en 2023.

Le bénéfice ajusté⁶ était plus élevé au premier semestre de 2023, à 65,3 millions de dollars, comparativement à 50,6 millions de dollars au premier semestre de 2022, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé et des charges financières plus faibles, en partie contrebalancés par une hausse des charges G&A. Des détails sur les bénéfices ajustés sont fournis à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au premier semestre de 2023 étaient de 92,8 millions de dollars, comparativement à 75,5 millions de dollars au premier semestre de 2022. L'augmentation reflète les produits plus élevés découlant de la hausse des livraisons en 2023, en partie contrebalancée par des charges G&A plus élevées.

⁶ « Bénéfice ajusté » et « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2023 et 2022 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
		30 juin		30 juin	
		2023	2022	2023	2022
		\$	\$	\$	\$
Produits	(a)	60 500	51 545	120 087	102 234
Coût des ventes	(b)	(4 260)	(3 756)	(8 301)	(6 937)
Épuisement	(c)	(12 967)	(11 851)	(26 462)	(23 149)
Bénéfice brut	(d)	43 273	35 938	85 324	72 148
Autres charges d'exploitation					
Générales et administratives	(e)	(7 308)	(4 940)	(13 517)	(9 776)
Développement des affaires	(f)	(1 297)	(1 260)	(2 793)	(2 681)
Dépréciation des droits de redevance	(g)	(6 629)	-	(6 629)	-
Bénéfice d'exploitation		28 039	29 738	62 385	59 691
Autres charges, montant net	(h)	(6 206)	(3 010)	(11 313)	(10 766)
Bénéfice avant les impôts sur le résultat		21 833	26 728	51 072	48 925
Charge d'impôts sur le résultat	(i)	(3 872)	(8 669)	(12 263)	(14 062)
Bénéfice net des activités poursuivies		17 961	18 059	38 809	34 863
Perte nette des activités abandonnées	(j)	-	(1 487)	-	(23 820)
Bénéfice net		17 961	16 572	38 809	11 043
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :					
Actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée		17 961	17 159	38 809	17 485
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(587)	-	(6 442)
Bénéfice net par action des activités poursuivies					
De base		0,10	0,10	0,21	0,20
Bénéfice net par action attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée					
De base		0,10	0,09	0,21	0,10

- (a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés les 30 juin					
	2023			2022		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 648	13 424	35 540	2 390	12 892	30 811
Argent vendu	32	442 305	14 321	28	337 402	9 438
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	136	47 027	6 422	159	44 145	7 073
Autres (payés en trésorerie)	-	-	4 217	-	-	4 223
			60 500			51 545

- (i) Au deuxième trimestre de 2023, les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 136 \$ (101 \$ US) par carat. Le prix de vente moyen comprend 7 817 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 45 \$ (34 \$ US) par carat. En excluant les carats accessoires, 39 210 carats ont été vendus à un prix moyen de 154 \$ (115 \$ US) par carat.

Au deuxième trimestre de 2022, les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 159 \$ (124 \$ US) par carat. Le prix de vente moyen comprend 7 489 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 41 \$ (32 \$ US) par carat. En excluant les carats accessoires, 36 657 carats ont été vendus à un prix moyen de 183 \$ (143 \$ US) par carat.

	Six mois terminés les 30 juin					
	2023			2022		
	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / carat (\$)	Onces/carats vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 604	26 961	70 216	2 385	25 419	60 633
Argent vendu	31	866 933	26 840	29	606 462	17 769
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	148	90 041	13 448	170	83 421	14 382
Autres (payés en trésorerie)	-	-	9 583	-	-	9 450
			120 087			102 234

- (i) Au premier semestre de 2023, les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 148 \$ (110 \$ US) par carat. Le prix de vente moyen comprend 14 615 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 48 \$ (36 \$ US) par carat. En excluant les carats accessoires, 75 425 carats ont été vendus à un prix moyen de 167 \$ (124 \$ US) par carat.

Au premier semestre de 2022, les diamants ont été vendus par un agent pour Osisko à un prix de vente combiné de 170 \$ (133 \$ US) par carat. Le prix de vente moyen comprend 14 286 carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant à un prix moyen de 45 \$ (36 \$ US) par carat. En excluant les carats accessoires, 69 135 carats ont été vendus à un prix moyen de 196 \$ (153 \$ US) par carat.

L'augmentation du nombre de carats et d'onces d'or et d'argent vendues en 2023 est principalement attribuable à la hausse des livraisons en vertu des ententes de redevances et de flux.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes de flux, ainsi que des frais d'affinage, d'assurance, de transport et autres coûts liés aux métaux reçus en vertu des ententes de redevances. Pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, le coût des ventes s'est élevé à 4,3 millions de dollars et 8,3 millions de dollars, respectivement, comparativement à 3,8 millions de dollars et 6,9 millions de dollars pour les périodes correspondantes en 2022, respectivement. L'augmentation en 2023 est principalement attribuable à la hausse des livraisons en vertu des ententes de redevances et de flux.
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023 se sont élevées à 13,0 millions de dollars et 26,5 millions de dollars, respectivement, comparativement à 11,9 millions de dollars et 23,1 millions de dollars pour les mêmes périodes en 2022, respectivement. L'augmentation en 2023 est principalement attribuable à la hausse des livraisons en vertu des ententes de redevances et de flux.

(d) La répartition de la marge monétaire⁷ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Redevances				
Produits	39 323	34 583	78 501	69 572
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(205)	(188)	(340)	(282)
Marge monétaire (en dollars)	39 118	34 395	78 161	69 290
Épuisement	(5 610)	(6 202)	(12 458)	(13 057)
Bénéfice brut	33 508	28 193	65 703	56 233
Ententes de flux				
Produits	21 177	16 962	41 586	32 662
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(4 055)	(3 568)	(7 961)	(6 655)
Marge monétaire (en dollars)	17 122	13 394	33 625	26 007
Épuisement	(7 357)	(5 649)	(14 004)	(10 092)
Bénéfice brut	9 765	7 745	19 621	15 915
Droits de redevances et de flux				
Marge monétaire totale (en dollars)	56 240	47 789	111 786	95 297
Divisé par le total des produits	60 500	51 545	120 087	102 234
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	93,0 %	92,7 %	93,1 %	93,2 %
Total – Bénéfice brut	43 273	35 938	85 324	72 148

(e) Les charges G&A ont augmenté en 2023, principalement en raison de l'inflation générale des honoraires professionnels, d'une augmentation de la rémunération et de la rémunération fondée sur des actions, et d'une hausse des activités. L'augmentation de la rémunération s'explique en grande partie par l'ajout d'un vice-président en 2023 et d'un membre au conseil d'administration. La hausse de la rémunération fondée sur des actions découle principalement des paiements moins élevés en 2022 par rapport à 2023, de même qu'à l'ajout d'un vice-président et d'un membre au conseil d'administration.

(f) Les dépenses de développement des affaires étaient relativement stables au deuxième trimestre et au premier semestre de 2023, par rapport aux mêmes périodes en 2022.

(g) En 2023, la Société a radié une redevance à l'égard de laquelle les droits de redevances ont été perdus.

(h) Les autres charges nettes de 6,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 comprennent une part nette du résultat d'une entreprise associée de 19,2 millions de dollars (principalement en raison du gain estimé réalisé par une entreprise associée sur la vente d'une propriété), des charges financières de 3,4 millions de dollars, une perte nette sur placements de 23,9 millions de dollars (qui comprend une perte hors caisse sur la cession réputée d'une entreprise associée de 3,1 millions de dollars et une provision pour pertes de crédit attendues sur les autres placements de 19,9 millions de dollars) et une perte de change de 0,2 million de dollars, partiellement compensée par des revenus d'intérêts de 2,2 millions.

Les autres charges nettes de 3,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022 comprennent une perte nette sur placements de 6,0 millions de dollars (incluant une variation de la juste valeur d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de 7,1 millions de dollars), des charges financières de 5,5 millions de dollars et un montant de 1,1 million de dollars qui représente la quote-part du résultat d'entreprises associées, en partie compensés par un gain de change de 7,7 millions de dollars et un produit d'intérêt de 1,9 million de dollars.

Les autres charges nettes de 11,3 millions de dollars au premier semestre de 2023 comprennent une part nette du résultat d'une entreprise associée de 13,0 millions de dollars (principalement en raison du gain estimé réalisé par une entreprise associée sur la vente d'une propriété), des charges financières de 6,3 millions de dollars, une perte nette sur placements de 22,1 millions de dollars (qui comprend une perte hors caisse sur la cession réputée d'une entreprise associée de 3,1 millions de dollars, une variation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de 3,7 millions de dollars, une provision pour pertes de crédit attendues sur les autres placements de 13,5 millions de dollars, partiellement

⁷ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes (net de l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

compensée par un gain net sur la dilution des placements dans les entreprises associées de 4,8 millions de dollars) et une perte de change de 0,2 million de dollars, partiellement compensée par des revenus d'intérêts de 4,2 millions de dollars.

Les autres charges nettes de 10,8 millions de dollars au premier semestre de 2022 comprennent une perte nette sur placement de 12,3 millions de dollars (qui comprend une variation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net de 15,1 millions de dollars, partiellement compensée par un gain net sur la dilution des placements dans les entreprises associées de 3,6 millions de dollars) et des charges financières de 11,5 millions de dollars, partiellement compensées par un gain de change de 8,5 millions de dollars, des revenus d'intérêts de 3,0 millions de dollars, une part du résultat de l'entreprise associée de 1,5 million de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif se rapportant aux activités poursuivies pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2023 est de 17,7 % et 24,0 %, respectivement, comparativement à 32,4 % et 28,7 % aux périodes correspondantes de 2022. Le taux d'imposition statutaire est de 26,5 % en 2023 et 2022. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts de 0,6 million et de 0,9 million de dollars ont été respectivement versés au deuxième trimestre et au premier semestre de 2023, contre 0,5 million et 0,7 million de dollars aux mêmes périodes de 2022. Les impôts versés correspondaient aux impôts sur les redevances gagnées dans des juridictions étrangères.
- (j) La perte nette des activités abandonnées est liée aux activités d'Osisko Développement. Se reporter à la rubrique *Base d'établissement* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 30 juin 2023, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 70,0 millions de dollars, comparativement à 119,1 millions de dollars au 31 mars 2023 et 90,5 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023 sont expliquées à la rubrique *Flux de trésorerie* du présent rapport de gestion.

Facilité de crédit

Un montant total de 550,0 millions de dollars est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars (pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 750,0 millions de dollars).

La date d'échéance de la facilité est le 29 septembre 2026. La prolongation annuelle de la facilité et la marge non engagée restent sujettes à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, d'ententes de flux de métaux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. En mars 2023, la Société a remboursé un montant de 15,0 millions de dollars sur la facilité. En juin 2023, la Société a prélevé 140,0 millions de dollars US (186,9 millions de dollars) en vertu de la facilité pour financer l'acquisition de droits de flux, incluant les flux argentifère et cuprifère CSA. Au 30 juin 2023, un montant total de 319,7 millions de dollars avait été prélevé de la facilité, net des escomptes non amorties sur les acceptations bancaires, et le taux d'intérêt effectif était de 6,6 %, incluant les marges applicables.

La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 30 juin 2023, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2023 et 2022 (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies				
Exploitation	49 214	40 870	97 936	80 762
Éléments du fonds de roulement	(1 822)	(5 905)	(5 094)	(5 290)
Activités d'exploitation	47 392	34 965	92 842	75 472
Activités d'investissement	(267 924)	2 573	(269 838)	(13 013)
Activités de financement	175 152	(125 705)	160 168	159 823
Variation de la trésorerie liée aux activités poursuivies	(45 380)	(88 167)	(16 828)	222 282
Variation de la trésorerie liée aux activités abandonnées	-	77 277	-	100 831
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(3 671)	10 723	(3 687)	10 472
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(49 051)	(167)	(20 515)	333 585
Trésorerie au début de la période	119 084	449 450	90 548	115 698
Trésorerie à la fin de la période	70 033	449 283	70 033	449 283

Activités d'exploitation

Deuxième trimestre de 2023

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au deuxième trimestre de 2023 s'élevaient à 47,4 millions de dollars, comparativement à 35,0 millions de dollars au cours du deuxième trimestre de 2022. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés découlant de la hausse des livraisons en 2023, les paiements d'intérêts moins élevés et les éléments hors caisse du fonds de roulement, en partie contrebalancés par une hausse des charges G&A.

Premier semestre de 2023

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies au premier semestre de 2023 s'élevaient à 92,8 millions de dollars, comparativement à 75,5 millions de dollars au cours du premier semestre de 2022. L'augmentation reflète les produits plus élevés découlant de la hausse des livraisons en 2023, en partie contrebalancée par des charges G&A plus élevées.

Activités d'investissement

Deuxième trimestre de 2023

Au deuxième trimestre de 2023, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement poursuivies s'élevaient à 267,9 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 2,6 millions de dollars générés dans le cadre des activités d'investissement poursuivies au deuxième trimestre de 2022.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, Osisko a investi un total de 212,8 millions de dollars dans des ententes de flux, dont 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) pour acquérir le flux argentifère CSA et le flux cuprifère CSA, et 10,3 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) pour modifier son flux argentifère Gibraltar. Parallèlement à l'acquisition du flux argentifère CSA et du flux cuprifère CSA, Osisko a investi 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre d'un financement en actions concomitant. Osisko a aussi acquis des effets à recevoir pour un montant de 2,2 millions de dollars (présentés comme des placements à court terme dans les bilans consolidés).

Au deuxième trimestre de 2022, Osisko a reçu un produit de 3,0 millions de dollars provenant du remboursement de placements à court terme.

Premier semestre de 2023

Au premier semestre de 2023, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement poursuivies s'élevaient à 269,8 millions de dollars, comparativement à 13,0 millions de dollars au premier semestre de 2022.

Au premier semestre de 2023, Osisko a investi un total de 212,8 millions de dollars pour acquérir des ententes de flux, dont 150,0 millions de dollars US (198,8 millions de dollars) pour acquérir le flux argentifère CSA et le flux cuprifère CSA, et 10,3 millions de dollars US (13,6 millions de dollars) pour modifier son flux argentifère Gibraltar. Parallèlement à l'acquisition du flux argentifère CSA et du flux cuprifère CSA, Osisko a investi 40,0 millions de dollars US (53,0 millions de dollars) en actions de Metals Acquisition dans le cadre d'un financement en actions concomitant. Osisko a aussi acquis des effets à recevoir de 3,8 millions de dollars (présentés à titre de *placements à court terme* et *autres placements* aux bilans consolidés).

Durant le premier semestre de 2022, Osisko a investi 9,3 millions de dollars en droits de redevances (incluant 6,5 millions de dollars pour accroître sa redevance NSR sur le projet Pine Point) et a acquis des placements de 6,7 millions de dollars (incluant les réinvestissements des produits nets du flux diamantifère Renard de 5,2 millions de dollars). Au cours de la même période, Osisko a reçu un produit de 3,0 millions de dollars tiré de ses placements à court terme.

Activités de financement

Deuxième trimestre de 2023

Au deuxième trimestre de 2023, les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement poursuivies s'élevaient à 175,2 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 125,7 millions de dollars générés dans le cadre des activités de financement au deuxième trimestre de 2022.

Au deuxième trimestre de 2023, Osisko a prélevé 186,9 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable (140,0 millions de dollars US) pour financer l'acquisition d'ententes de flux. La Société a aussi versé 9,3 millions de dollars en dividendes et 3,9 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action avec restrictions et différées. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 1,7 million de dollars au cours de la même période.

Au deuxième trimestre de 2022, Osisko a remboursé 113,1 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable, versé 9,8 millions de dollars en dividendes et payé 1,8 million de dollars en retenues d'impôts sur le règlement des unités d'actions différées et avec restrictions.

Premier semestre de 2023

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement poursuivies au premier semestre de 2023 s'élevaient à 160,2 millions de dollars, comparativement à 159,8 millions de dollars au cours du premier semestre de 2022.

Au premier semestre de 2023, Osisko a prélevé 186,9 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable (140,0 millions de dollars US) pour financer l'acquisition d'ententes de flux, en plus de rembourser 13,5 millions de dollars durant la même période. La Société a aussi versé 19,0 millions de dollars en dividendes et 4,3 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 10,6 millions de dollars au cours de la même période.

Au premier semestre de 2022, Osisko a complété une offre publique par voie de prise ferme de 250,2 millions de dollars US (312,0 millions de dollars). Les frais de transaction payés durant le premier semestre de 2022 s'élevaient à 13,9 millions de dollars. Au cours de la même période, Osisko a remboursé 113,1 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, payé 18,5 millions de dollars en dividendes et 2,2 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'actions différées et avec restrictions. Osisko a aussi racheté pour annulation un total de 347 492 actions ordinaires pour 4,9 millions de dollars (prix d'acquisition moyen par action de 14,04 \$) et a reçu un produit de 0,9 million de dollars provenant de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions.

Activités abandonnées

Au deuxième trimestre de 2022, les activités abandonnées (correspondant aux activités d'Osisko Développement) ont généré des flux de trésorerie nets de 77,3 millions de dollars, incluant 210,2 millions de dollars générés dans le cadre des activités de financement, en partie contrebalancés par les activités d'investissement de 97,7 millions de dollars et les flux de trésorerie de 35,2 millions de dollars utilisés dans le cadre des activités d'exploitation. La trésorerie générée par les activités de financement provenait d'un placement privé par voie de prise ferme réalisé par Osisko Développement. La trésorerie utilisée par les activités d'investissement était liée à des investissements dans des actifs miniers et des immobilisations corporelles (y compris l'acquisition de Tintic) ainsi qu'à des décaissements de 13,4 millions de dollars en dépôts de restauration environnementale dans le cadre du projet aurifère Cariboo.

Au premier semestre de 2022, les activités abandonnées (correspondant aux activités d'Osisko Développement) ont généré des flux de trésorerie nets de 100,8 millions de dollars, incluant 247,4 millions de dollars générés par des flux de trésorerie liés aux activités de financement, en partie contrebalancés par les activités d'investissement de 94,4 millions de dollars et les flux de trésorerie d'exploitation de 52,1 millions de dollars. La trésorerie générée par les activités de financement provenait d'un placement privé par voie de prise ferme réalisé par Osisko Développement. La trésorerie utilisée par les activités d'investissement était liée à des investissements dans des actifs miniers et des immobilisations corporelles (y compris l'acquisition de Tintic) ainsi qu'à des décaissements de 13,4 millions de dollars en dépôts de restauration environnementale dans le cadre du projet aurifère Cariboo.

Prévisions pour 2023

Osisko s'attend à ce que les OEO gagnées atteignent 95 000 à 105 000 en 2023 avec une marge monétaire moyenne de 93 %.

Les prévisions d'Osisko quant aux redevances et ententes de flux pour 2023 reposent largement sur les prévisions publiques disponibles des partenaires exploitants. Lorsque les prévisions publiques ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Aux fins des prévisions pour 2023, les livraisons d'argent, de diamants et de cuivre, et les redevances en trésorerie ont été converties en OEO en utilisant des prix pour les métaux basés sur les prévisions consensuelles des analystes et un ratio des prix de l'or et de l'argent de 80:1. Les prévisions pour 2023 considèrent la clôture du flux argentifère CSA au deuxième trimestre de 2023 avec une date d'effet au 1^{er} février 2023.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous : (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

	2023		2022				2021	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
OEO ⁽²⁾	24 465	23 111	25 023	23 850	22 243	18 251	19 830	20 032
Trésorerie	70 033	119 084	90 548	300 542	449 283	449 450	115 698	151 945
Total des actifs	2 191 128	2 008 740	1 996 301	2 135 607	2 923 434	2 892 715	2 370 622	2 390 325
Total de la dette à long terme	319 650	134 370	147 950	298 232	305 236	414 361	410 435	405 306
Capitaux propres	1 748 097	1 759 062	1 737 211	1 727 376	2 375 745	2 086 419	1 780 061	1 811 600
Produits ⁽³⁾	60 500	59 587	61 914	53 661	51 545	50 689	50 673	50 035
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ⁽³⁾	47 392	45 450	48 524	51 067	34 965	40 507	35 061	44 080
Dépréciation d'actifs, déduction faite des impôts ⁽³⁾	21 227	271	3 000	275	384	520	(650)	-
Bénéfice net ⁽³⁾	17 961	20 848	22 408	28 014	18 059	16 804	21 230	25 590
Bénéfice net par action de base et dilué ⁽³⁾	0,10	0,11	0,12	0,15	0,11	0,10	0,13	0,15
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	185 302	184 719	184 265	184 839	185 316	166 926	166 807	167 924
- Dilué	186 267	185 443	184 682	185 850	185 630	167 278	167 073	168 220
Cours des actions à la clôture à la TSX	20,36	21,36	16,32	14,07	12,98	16,49	15,48	14,23
Cours des actions à la clôture à la NYSE	15,10	15,82	12,07	10,10	10,10	13,19	12,25	11,23
Prix de l'or (moyen en \$ US)	1 976	1 890	1 727	1 729	1 871	1 877	1 796	1 794
Taux de change à la clôture ⁽⁴⁾ (\$ US / \$ CA)	1,3428	1,3533	1,3544	1,3707	1,2886	1,2496	1,2678	1,2741

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.

(2) Excluant les OEO découlant du flux diamantifère Renard au premier trimestre de 2022 et pour l'année 2021.

(3) Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer à la présentation actuelle en un seul secteur d'exploitation et des activités abandonnées (se reporter à la rubrique *Base d'établissement* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails). Les données présentées se rapportent uniquement aux activités poursuivies.

(4) Taux quotidien à la Banque du Canada.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société, par l'entremise d'Osisko Bermuda, a acquis des flux argentifère et cuprifère sur la mine CSA pour 150,0 millions de dollars US et des actions ordinaires de Metals Acquisition, qui a acquis la mine CSA, pour 40,0 millions de dollars US. La transaction a été financée à l'aide de liquidités disponibles (à hauteur d'environ 30 %) et d'un prélèvement de la facilité de crédit renouvelable. Au cours du premier trimestre de 2023, Osisko a remboursé 15,0 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable (13,5 millions de dollars, déduction faite de l'escompte sur les acceptations bancaires).

Au cours du quatrième trimestre de 2022, Osisko a remboursé ses débetures convertibles pour un montant de 300,0 millions de dollars, en utilisant 150,0 millions de dollars de son solde de liquidités et en prélevant le solde sur sa facilité de crédit. Au cours du troisième trimestre de 2022, Osisko a déconsolidé Osisko Développement. Se reporter à la rubrique *Déconsolidation d'Osisko Développement et activités abandonnées* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.

Information sectorielle

Le chef de la direction (le principal décideur opérationnel), organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances sur métaux précieux et d'autres redevances, flux et autres intérêts. Tous les actifs, les passifs, les produits et les charges, ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités poursuivies de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les six mois terminés les 30 juin 2023 et 2022, les produits tirés des redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾ \$	Amérique du Sud \$	Australie \$	Afrique \$	Europe \$	Total \$
2023						
Redevances	77 401	725	89	286	-	78 501
Ententes de flux	18 425	18 265	-	-	4 896	41 586
	95 826	18 990	89	286	4 896	120 087
2022						
Redevances	67 378	658	61	1 475	-	69 572
Ententes de flux	17 496	9 587	739	-	4 840	32 662
	84 874	10 245	800	1 475	4 840	102 234

(i) Le Canada a généré 91 % des produits en Amérique du Nord durant les six mois terminés le 30 juin 2023 (93 % durant les six mois terminés le 30 juin 2022).

Pour les six mois terminés le 30 juin 2023, trois droits de redevances ou ententes de flux ont généré des produits de 74,9 millions de dollars (63,0 millions de dollars pour les six mois terminés le 30 juin 2022), ce qui représente 62 % des produits (62 % des produits pour les six mois terminés le 30 juin 2022), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 43,3 millions de dollars (39,2 millions de dollars pour les six mois terminés le 30 juin 2022).

Pour les six mois terminés le 30 juin 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 88 % et 11 % des produits, respectivement (84 % et 14 % des produits pour les six mois terminés le 30 juin 2022).

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par juridiction, au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux et autres intérêts se rapportent (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾ \$	Amérique du Sud \$	Australie \$	Afrique \$	Asie \$	Europe \$	Total \$
30 juin 2023							
Redevances	649 977	157 057	11 042	24 252	-	14 868	857 196
Ententes de flux	230 699	167 644	198 600	-	29 525	48 256	674 724
Ententes d'écoulement	-	-	9 357	-	4 904	-	14 261
	<u>880 676</u>	<u>324 701</u>	<u>218 999</u>	<u>24 252</u>	<u>34 429</u>	<u>63 124</u>	<u>1 546 181</u>
31 décembre 2022							
Redevances	664 985	157 552	17 345	24 228	-	14 965	879 075
Ententes de flux	225 517	177 853	-	-	30 203	51 017	484 590
Ententes d'écoulement	-	-	9 572	-	5 016	-	14 588
	<u>890 502</u>	<u>335 405</u>	<u>26 917</u>	<u>24 228</u>	<u>35 219</u>	<u>65 982</u>	<u>1 378 253</u>

(i) 81 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 30 juin 2023 (81 % au 31 décembre 2022).

Transactions entre parties liées

Au 30 juin 2023, les effets à recevoir des entreprises associées de 20,7 millions de dollars (30,9 millions de dollars au 31 décembre 2022) sont inclus dans les placements à court terme et dans les autres placements au bilan consolidé et un montant de 0,1 million de dollars en intérêts à recevoir des entreprises associées est inclus dans les sommes à recevoir (5,2 millions de dollars au 31 décembre 2022). En date du 30 juin 2023, Osisko agit en tant que garant envers une compagnie d'assurance qui a émis des obligations environnementales aux autorités gouvernementales au nom d'Osisko Développement, pour un montant d'environ 17,9 millions de dollars.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux rubriques *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts*, *Placements en capitaux propres* et *Obligations et engagements contractuels*.

Obligations et engagements contractuels

Investissements dans des conventions de redevances et des ententes de flux

Au 30 juin 2023, les engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux sont détaillés dans le tableau suivant. La Société a l'intention d'honorer ces engagements en utilisant son solde de liquidités, les flux de trésorerie que devraient générer ses activités d'exploitation et/ou en procédant à des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable.

Société	Projet (actif)	Versements	Évènements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$ US 25,0 millions \$ US	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$ 60,0 millions \$ 40,0 millions \$ (optionnel)	Réception, d'une tierce partie, de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage, des droits de surface de la propriété et de tous les permis importants requis pour la construction, d'une décision positive quant à la construction et de la levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).

Ententes de flux et ententes d'écoulement

Le tableau suivant résume les principaux engagements de paiements pour l'or, l'argent et les diamants à l'égard desquels Osisko a des droits contractuels en vertu des ententes d'achat de métaux précieux, de cuivre et de diamants associées :

Intérêts	Production payable attribuable devant être achetée			Paiement en trésorerie par once/carat (\$ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Autres	Or	Argent	Autres		
Amulsar – flux ^{(1),(9)}	4,22 %	62,5 %		400 \$	4 \$		40 ans	Novembre 2015 Modifiée en janvier 2019
Amulsar – entente d'écoulement ^{(2),(9)}	81,91 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	Novembre 2015 Modifiée en janvier 2019
Back Forty – flux ⁽³⁾	18,5 %	85 %		30 % du prix au comptant (600 \$ max)	4 \$		Durée de vie de la mine	Mars 2015 (argent) Nov. 2017 (or) Modifiée en déc. 2021
Flux CSA ⁽⁴⁾		100 %	2,25 – 4,875 % (cuivre)		4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar – flux ⁽⁵⁾		87,5 %			Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en juin 2023
Mantos Blancos – flux ⁽⁶⁾		100 %			8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard – flux			9,6 % (diamants)			Le moindre entre 40 % du prix de vente	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en oct. 2018
San Antonio – flux	15 %	15 %		15 % du prix au comptant	15 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Novembre 2020
Sasa – flux ⁽⁷⁾		100 %			6,21 \$		40 ans	Novembre 2015
Tintic – flux ⁽⁸⁾	2,5 %	2,5 %		25 % du prix au comptant	25 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2022

- (1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars US et 31,3 millions de dollars US respectivement aux 2^e et 3^e anniversaires de la production commerciale.
- (2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si l'exploitant décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à Osisko Bermuda (déduction faite des onces livrées en vertu de l'entente de flux Amulsar).
- (3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.

- (4) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au cinquième anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine.
- (5) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 87,5 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,3 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 30,625 % par la suite. En date du 30 juin 2023, un total de 1,2 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (6) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 30 juin 2023, un total de 4,3 millions d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (7) Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (« IPC ») appliquée au prix par once après 2016.
- (8) Flux de 2,5 % de tous les métaux produits, jusqu'à ce que 27 150 onces d'or affiné aient été livrées, et par la suite, un flux de 2,0 % de tous les métaux produits.
- (9) En décembre 2019, Lydian International Limited, propriétaire du projet Amulsar, a obtenu une protection en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. En juillet 2020, Osisko est devenu un actionnaire dans Lydian à la suite d'une transaction d'offre d'achat sans comptant.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, autre que les obligations et engagements contractuels mentionnés ci-dessus.

Information sur les actions en circulation

Au 9 août 2023, 185 123 048 actions ordinaires et 3 280 219 options d'achat d'actions étaient émises et en circulation.

Événements postérieurs au 30 juin 2023

Dividendes

Le 9 août 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,06 \$ par action ordinaire, payable le 16 octobre 2023 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 septembre 2023.

Projet Costa Fuego

Le 24 juillet 2023, Osisko a conclu l'acquisition d'une redevance de 1,0 % NSR sur le cuivre et d'une redevance de 3,0 % NSR sur l'or auprès de Hot Chili Limited (« Hot Chili ») couvrant le projet de cuivre-or Costa Fuego situé au Chili, pour une contrepartie totale en espèces de 15,0 millions de dollars US. Osisko a accordé à Hot Chili une option de rachat d'une partie de la redevance, qui ne peut être exercée qu'en cas de changement de contrôle et jusqu'au quatrième anniversaire de la clôture de la transaction. L'option de rachat réduit les redevances sur le cuivre et l'or de 0,5 %, respectivement (résultant en une redevance de 0,5 % NSR sur le cuivre et une redevance de 2,5 % NSR sur l'or), en échange d'un paiement d'un montant égal à 130 %, 140 % ou 150 % du prix initial payé par Osisko si elle est exercée avant le 2^e, 3^e ou 4^e anniversaire de la clôture de la transaction. Hot Chili a accordé à Osisko un droit de première offre sur toutes les opportunités futures de redevances et de flux de métaux, ainsi que certains autres droits sur les financements de redevances proposés à l'avenir.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie assujetties à un certain nombre de facteurs de risque, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers partenaires de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujetti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait souseposer soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »). Si l'un ou l'autre des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov.

Contexte international

Les conflits internationaux, les tensions géopolitiques et les contextes de forte inflation ont historiquement entraîné de l'incertitude ou de la volatilité sur les marchés mondiaux à l'égard des matières premières, des marchés financiers et des chaînes d'approvisionnement, et cela pourrait se reproduire. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a engendré des sanctions à l'encontre de la Russie par la communauté internationale et pourrait donner lieu à des sanctions supplémentaires ou à la mise en place d'autres mesures internationales. Si tel est le cas, cela pourrait déstabiliser les prix des produits de base, les chaînes d'approvisionnement et les économies mondiales en général, et accroître les pressions inflationnistes. La volatilité des prix des produits de base, les perturbations liées aux chaînes d'approvisionnement, des taux d'intérêt plus élevés et les pressions inflationnistes persistantes peuvent avoir un effet négatif direct ou indirect sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. À l'heure actuelle, il est impossible de prédire avec précision l'étendue et la durée du conflit entre la Russie et l'Ukraine et des mesures internationales qui y sont liées. Les effets de ce conflit pourraient amplifier les répercussions des autres risques indiqués dans ce rapport de gestion ou dans la notice annuelle, y compris ceux liés à la volatilité des prix des matières premières, aux conditions financières mondiales et aux pressions inflationnistes.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2023 qui ont eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois et six mois terminés le 30 juin 2023 qui ont eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB et qui sont applicables pour l'établissement des états financiers intermédiaires, notamment la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés devraient être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, lesquels ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations qui comportent des exigences actuellement en vigueur ou des exigences à venir ont été publiées. Ces normes ne devraient pas avoir d'incidence importante sur l'exercice actuel ou les exercices futurs de la Société; ainsi, ils ne sont pas abordés dans le présent rapport.

Le 30 septembre 2022, Osisko a cessé de consolider Osisko Développement la direction ayant déterminé qu'Osisko n'était plus en position de contrôle sur Osisko Développement. Immédiatement après, la direction a déterminé qu'elle était en mesure d'exercer une influence notable sur Osisko Développement et a par la suite comptabilisé son investissement comme une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, Osisko a déconsolidé Osisko Développement le 30 septembre 2022 et a commencé à comptabiliser son investissement dans Osisko Développement selon la méthode de la mise en équivalence. Le 30 septembre 2022, la Société a décomptabilisé les actifs et les passifs d'Osisko Développement de son bilan consolidé et a comptabilisé sa participation dans Osisko Développement à sa juste valeur en tant que placement dans une entreprise associée pour un montant de 207,0 millions de dollars. Les activités d'Osisko Développement correspondaient à l'un des deux secteurs d'exploitation distincts de la Société, nommément le secteur de l'exploration, de l'évaluation et du développement de projets miniers. Ce secteur a été considéré comme ayant été cédé le 30 septembre 2022 et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie ont été reclassés dans les activités abandonnées. Veuillez référer aux états financiers consolidés audités d'Osisko pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021 pour de plus amples détails.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses comptables ainsi que les principaux jugements dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, et dans les états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les trois et six mois terminés le 30 juin 2023, tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Renseignements techniques

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion ont été révisés et approuvés par Guy Desharnais, Ph. D., géo, lequel est une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures de performance dans le présent rapport de gestion qui n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS, dont : (i) la marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits), (ii) le bénéfice ajusté, et (iii) le bénéfice ajusté par action de base. La présentation de ces mesures non conformes aux IFRS a pour but de fournir des renseignements supplémentaires et ces mesures ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de performance calculées conformément aux IFRS. Ces mesures ne sont pas nécessairement représentatives du bénéfice d'exploitation ni des flux de trésorerie d'exploitation tels que déterminés en vertu des IFRS. Puisque les activités d'Osisko se rapportent principalement aux métaux précieux, la Société présente les marges monétaires et les bénéfices ajustés puisqu'elle est d'avis que certains investisseurs utilisent ces éléments, ainsi que les mesures déterminées conformément aux IFRS, pour évaluer la performance de la Société comparativement à d'autres sociétés du secteur minier des métaux précieux, qui présentent leurs résultats d'une manière similaire. Toutefois, d'autres sociétés pourraient calculer ces mesures non conformes aux IFRS différemment.

Marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits)

La marge monétaire (en dollars) correspond aux produits diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) correspond à la marge monétaire (en dollars) divisée par les produits. Un rapprochement de la marge monétaire par type d'intérêt (en dollars et en pourcentage des produits) est présenté à la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le bénéfice ajusté est défini comme étant le bénéfice net des activités poursuivies ajusté(e) pour tenir compte de certains éléments : le gain (la perte) de change, les dépréciations d'actifs (incluant la dépréciation des actifs financiers et des placements dans des entreprises associées), les gains (pertes) à la cession d'actifs, le gain latent (perte latente) sur placements, la quote-part du résultat d'entreprises associées, la charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat différés, les frais de transaction, ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les gains (pertes) hors caisse. Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>				
Bénéfice net des activités poursuivies	17 961	18 059	38 809	34 863
Ajustements :				
Dépréciation des droits de redevance	6 629	-	6 629	-
Pertes de crédit attendues sur les autres placements	19 860	384	20 131	904
Perte (gain) de change	9	(7 593)	25	(8 469)
Perte latente nette sur placements	4 066	5 574	1 969	11 414
Quote-part (du résultat) de la perte d'entreprises associées	(19 167)	1 078	(13 022)	(1 526)
Charges d'impôts sur le résultat différés	3 270	8 214	10 730	13 373
Bénéfice ajusté	32 628	25 716	65 271	50 559
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	185 302	185 316	184 990	176 182
Bénéfice ajusté par action de base	0,18	0,14	0,35	0,29

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée « *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* » et de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, de la capacité de compléter toute transaction annoncée, des estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser des dividendes, à la capacité de continuer à verser un dividende, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et aux onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les onces d'équivalent d'or seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, de telle sorte que les résultats réels pourraient être sensiblement différents des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement dans les délais prévus, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques), (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations des ressources minérales ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources minérales, (e) l'issue défavorable de toute contestation ou tout litige concernant les titres de propriété, les permis ou les licences d'exploitation, (f) les risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui supportent des redevances, des flux, des ententes d'écoulement de métaux et des investissements détenus par Osisko, (b) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (c) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales; les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (d) la disponibilité continue du capital et du financement et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, et (e) les réponses des gouvernements concernés à l'éclosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko; (iii) en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis ou (c) la détermination du statut PFIC (Passive Foreign Investment Company) d'Osisko. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement notable concernant les revenus continus et les actifs de la Société liés à la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus et, concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures et aux informations publiques (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (dont les attentes à l'égard du développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de changement défavorable concernant toute propriété significative, (iv) l'exactitude des énoncés et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales des propriétaires et des exploitants, et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat pour assurer l'intégration des actifs acquis.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes et disponible en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au www.sedar.com, et auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au www.sec.gov. Osisko souhaite avertir le lecteur que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils représentent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient

être sensiblement différents de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs et par conséquent, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ne sont pas garants des rendements futurs et l'on ne devrait donc pas s'y fier indûment. Dans le présent rapport de gestion, Osisko se fie aux renseignements publiés par d'autres émetteurs et des tierces parties en ce qui a trait à ses actifs et par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard des renseignements publiés par ces tierces parties. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent, présente ses ressources et réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minières sont régies par le Règlement 43-101. Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été décrites par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Dans un certain nombre de cas, Osisko a divulgué des estimations de ressources et de réserves couvrant des propriétés liées aux actifs miniers qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'ICM, mais qui ont plutôt été préparées en fonction du code JORC et de la S-K 1300 (collectivement appelés les « codes étrangers acceptables »). Dans certains cas, les estimations basées sur les codes étrangers acceptables sont reconnues par le Règlement 43-101. Les sociétés déclarantes américaines doivent maintenant se plier aux nouvelles règles de divulgation minière en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K (« S-K 1300 ») à compter du premier exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date. Bien que les définitions de l'ICM ne soient pas identiques à celles des codes étrangers acceptables, les définitions et les catégories de ressources et de réserves sont essentiellement les mêmes que celles de l'ICM prescrites par le Règlement 43-101, ce qui se traduit généralement par la présentation d'estimations de réserves et de ressources fondamentalement similaires. Néanmoins, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les termes et les définitions de l'ICM et des codes étrangers acceptables, et qu'il n'y a aucune garantie que les réserves ou les ressources minérales seraient identiques si le propriétaire ou l'exploitant avait préparé les estimations de réserves ou de ressources selon un autre code. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujétiées à la S-K 1300. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale, et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

Informations sur la Société

Redevances Aurifères Osisko Itée – Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : (514) 940-0670
Télécopieur : (514) 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1, Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : (441) 824-7474
Télécopieur : (441) 292-6140
Michael Spencer, directeur général

Redevances Aurifères Osisko Itée – Bureau de Toronto

100 King Street West
Bureau 5710
Toronto (ON) M5X 1K1

Administrateurs

Sean Roosen, président
Joanne Ferstman, administratrice en chef
L'honorable John R. Baird
Edie Hofmeister
William Murray John
Robert Krcmarov
Pierre Labbé
Norman MacDonald
Candace MacGibbon

Dirigeants

Paul Martin, chef de la direction par intérim
Guy Desharnais, vice-président, évaluation de projets
Iain Farmer, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif
Grant Moenting, vice-président, marchés des capitaux
Frédéric Ruel, vice-président, finances et chef
de la direction financière
Heather Taylor, vice-présidente, développement durable et
communications

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, Ph. D., géo., vice-président, évaluation de projets

Inscriptions en bourse – actions ordinaires

Bourse de Toronto : OR
Bourse de New York : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie TSX (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers SRL/SENCR